

SPÉCIAL SIAM 2016

Les cahiers

du Canard Libéré



Edition spéciale

Directeur de la publication Abdellah Chankou

Forafric-Tria forment une seule entité

L'internationalisation en marche

Youssef Alaoui, président de la Fisa

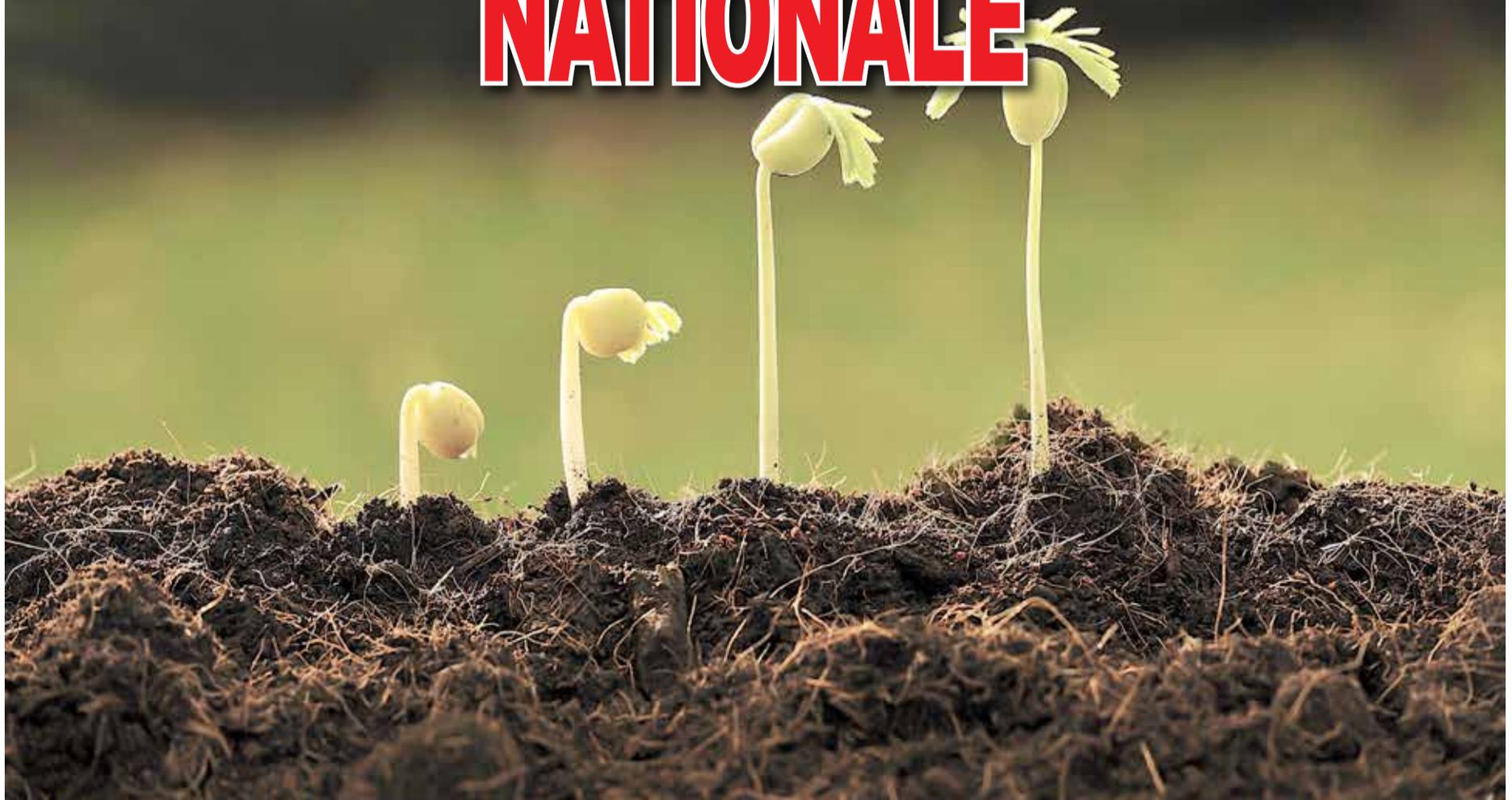
« Notre aviculture se modernise »



Youssef Alaoui.

XIe édition du Siam sous le signe de la durabilité et de la résilience

PÉRENNISER L'AGRICULTURE NATIONALE



EDITO

Par

Abdellah Chankou

Faire germer l'avenir

Une agriculture durable, thème de la 11ème édition du Siam, c'est essentiellement une agriculture qui se nourrit et se développe en étant respectueuse de l'environnement. Selon la définition de la FAO, il s'agit de « produire davantage à partir d'une même superficie de terres cultivables, tout en réduisant les retombées environnementales négatives et en augmentant les apports au capital naturel ainsi que le flux de services environnementaux. » Une telle agriculture suppose évidemment un usage limité aux intrants d'origine industrielle comme les produits phytosanitaires, les engrais. L'objectif étant de produire plus avec moins. Moins d'eau, moins de sol et moins d'énergie fossile. Cette dimension écologique de l'activité agricole traditionnelle, qui induit un changement des pratiques agricoles n'est viable que si cette dernière porte ses fruits sur les plans à la fois social et économique. En d'autres termes, elle doit faire vivre l'agriculteur qui est en droit d'attendre de son labour un prix correct. Ce qui n'est pas toujours le cas. Cette agriculture est pratiquée au Maroc

où le fellah n'est pas encore ce grand exploitant possédant des usines où triment des ouvriers agricoles. Nous ne sommes pas encore dans le schéma des agricultures mécanisées où « le paysan est devenu un «exploitant agricole» qui soustrait sa gestion à une société de comptabilité et s'habille en cosmonaute pour conduire

Le Maroc doit protéger son terroir nourricier face aux méthodes de production chimiques qui détruisent la terre et l'environnement.

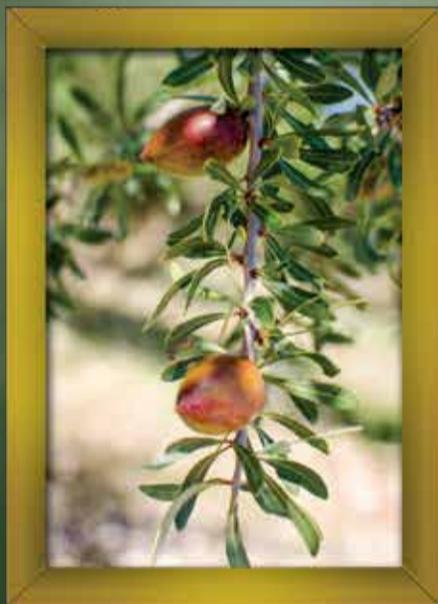
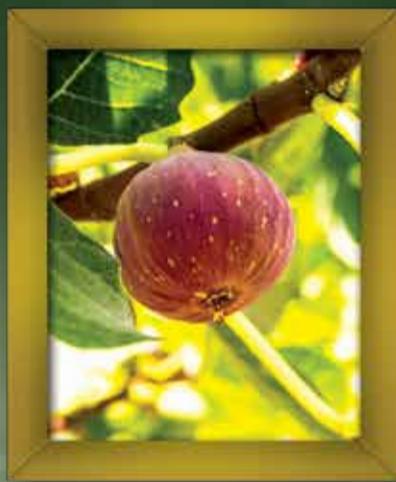
une machine qui ressemble à un engin spatial téléguidé par satellite»*. Mais ce danger guette le pays qui peut basculer à terme dans ce productivisme à grande échelle s'il ne se donne pas les moyens pour protéger son terroir nourricier face aux méthodes de production chimiques qui détruisent la terre et l'environnement. Il s'agit aussi de protéger les terres arables nationales devant l'avancée inexorable et arrogante du béton qui continue à avaler plusieurs zones agricoles notamment autour

des grandes villes. Le Plan Maroc Vert (PMV), une belle réussite nationale, gagnerait à sauvegarder cet équilibre entre l'agriculture moderne tournée essentiellement vers l'export et l'agriculture solidaire basée sur les produits du terroir qu'il s'agit de promouvoir davantage. Sans conteste, le salut de la ruralité marocaine se trouve aussi dans l'agriculture bio qui suscite un engouement grandissant auprès de plus en plus de nouveaux consommateurs aux quatre coins du monde conscients des ravages sur la santé des produits issus de l'agriculture productiviste. Le bio est prisé étant donné la qualité des aliments produits sans recours aux pesticides. Le défi pour le Maroc est de bien se positionner sur un marché porteur de plusieurs milliards de dollars dont les ventes sont en constante augmentation. Dans un monde dominé par une agriculture nocive pour le sol, le bio peut véritablement être une solution d'avenir face aux problèmes écologiques. La création d'une agence nationale dédiée au bio est une idée ...à creuser ! ■

****A table citoyens ! Pour échapper à la malbouffe et sauver nos paysans***
Périco Légasse

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

LA BANQUE PARTENAIRE DU SIAM
DEPUIS 11 ANS



La CONCEPTEUR



GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

www.creditagricole.ma

Le PMV, une dynamique qui creuse son sillon

Outil d'exécution des orientations du Plan Maroc Vert, l'Agence pour le développement agricole (ADA) multiplie les initiatives en veillant au grain.

Jamil Manar

Depuis 2008, année du lancement du Plan Maroc Vert par SM le Roi Mohammed VI, le ministère de l'Agriculture s'est attelé à sa mise en œuvre dans ses multiples aspects en veillant à soutenir financièrement, logistiquement et techniquement toutes les filières agricoles cibles et éligibles. L'objectif étant de faire du secteur agricole un levier prioritaire du développement socioéconomique au Maroc. Avec une concentration des efforts sur plusieurs projets Piliers I et Piliers II en vue d'améliorer les pratiques agricoles et optimiser la productivité et la qualité. Huit ans après, les fruits du PMV sont là qui témoignent de la pertinence de cette stratégie.

«De manière générale, le PMV a avancé, a indiqué Aziz Akhannouch, le ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, en marge de la Semaine verte de Berlin en janvier 2016. Pour donner des exemples, je dirais d'abord, qu'il y a eu un décollage net de la productivité qui a gagné plus de 30%, par exemple, sur la productivité végétale. Depuis que le PMV a été lancé, les équipements en goutte-à-goutte ont été multipliés par deux. Une évolution de 120% est enregistrée au niveau du taux d'utilisation des semences. S'agissant de l'utilisation des tracteurs, nous sommes passés de 5,3

tracteurs par mille hectares à 7,08, ce qui nous place dans les standards internationaux.» Globalement, à ce jour, «806 projets pilier I ont été lancés pour un investissement global de 55 milliards de DH, et concernent une superficie de 515.000 ha», chiffres officiels du ministère à l'appui.

Les actions entreprises dans le cadre du Pilier II ont permis l'augmentation significative du revenu agricole dans les zones les plus défavorisées grâce à la mobilisation de quelque 20 milliards de DH d'investissements à l'horizon 2020 au profit de 840 000 agriculteurs bénéficiaires. Plus concrètement, entre 2010 et fin 2015, ce sont en moyenne plus de 88 projets du pilier II pour plus de 114.000 bénéficiaires par an qui ont été initiés.

Au jour d'aujourd'hui cette dynamique a permis d'atteindre un montant d'investissement de 16,2 milliards de DH. Mieux, quelque 804.000 agriculteurs ciblés par les 622 projets lancés depuis 2010 ont pu bénéficier de soutiens dans le cadre du PMV et les superficies totales concernées dépassent aujourd'hui 821.000 hectares.

Le terroir, une niche d'or

Eu égard de l'importance de la valorisation de la production agricole de certaines filières agricoles du Pilier II et pour en optimiser la valeur ajoutée tout en améliorant les revenus des producteurs,

l'Etat a pris en charge la mise en place des unités de valorisation dont le nombre a atteint 245 unités. Ces dernières concernent essentiellement la trituration des olives et des centres de collecte du lait.

En vertu de sa mission de participation à la mise en œuvre de la stratégie adoptée par le gouvernement en matière de développement agricole, l'Agence pour le Développement Agricole (ADA), sous la houlette de l'infatigable Mohamed El Guerrouj, œuvre sans relâche pour « concrétiser la réalisation des différents chantiers et programmes qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement de la commercialisation des produits du terroir et ce, en vue d'accompagner les groupements de producteurs des produits du terroir pour mieux répondre aux exigences des marchés en terme de qualité, de traçabilité, de packaging, de régularité des approvisionnements et de techniques de commercialisation et marketing. »

D'une manière plus détaillée, il s'agit entre autres du programme de mise à niveau des groupements des producteurs des produits du terroir. A ce jour, et après l'achèvement du premier programme relatif à la mise à niveau de 203 coopératives, ce programme qui a démarré en 2013 a profité à plus de 8800 producteurs représentant 26 filières de production.

Le deuxième programme a bénéficié quant à lui à quelque 144 coopératives représentant plus de 3000 petits producteurs ainsi que 20 filières de production.

Soucieuse de la nécessité d'élargir la base des bénéficiaires de ce dispositif de mise à niveau, l'agence a lancé un troisième programme au profit de quelque 50 groupements engagés sur les produits du terroir représentant 97 coopératives. Objectif : accompagner ces derniers dans les processus



Aziz Akhannouch. Une stratégie gagnante.

de préparation des dossiers de demande d'agrément et d'autorisation sur le plan sanitaire et l'élaboration des guides de bonnes pratiques de fabrication, d'hygiène et de gestion.

Dimension climatique

Le PMV qui intègre la dimension des changements climatiques dans sa stratégie de développement ambitionne d'exploiter les potentialités réelles du secteur agricole face aux nouveaux enjeux socio-économiques.

Parmi les nombreuses mesures adoptées en vue d'atténuer les effets de l'instabilité pluviométrique, il y a lieu de citer « le programme de plantations du PMV qui favorise la séquestration du carbone dans le sol (Une superficie moyenne annuelle de 12 millions d'arbres fruitiers plantés depuis 2009 notamment au titre du Pilier II du PMV), la promotion de l'agriculture et la gestion des déchets agricoles. Ce dispositif d'adapta-

tion à la nouvelle donne climatique s'est vu allouer plus de 2 milliards de DH afin de soutenir des projets de l'agriculture solidaire, inclusive et durable, la sécurisation des ressources hydriques, l'octroi de subventions aux agriculteurs à travers le Fonds de Développement Agricole ainsi que la diffusion des résultats de la recherche agronomique sur les aspects liés à la problématique du changement climatique.

Ces mesures bénéficient du soutien de plusieurs bailleurs de fonds, essentiellement le Fonds pour l'Environnement Mondial qui a débloqué un don de près de 21,8 millions USD.

Outre cet organisme, l'ADA est accréditée auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC) qui lui permet l'accès direct aux financements pouvant aller jusqu'à 50 millions US Dollars par projet. En faveur de projets présentés par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ou bien tout autre institution nationale, publique ou privée. ■

Le défi de la commercialisation

L'ADA est sur tous les fronts. Outre l'accompagnement de la mise en place des projets agricoles, le suivi de réalisation des plateformes logistiques et commerciales, l'encouragement des contrats d'agrégation et la promotion en interne des produits du terroir, l'agence se mobilise également sur le volet promotion de ces produits à l'export dans plusieurs salons et foires à l'étranger : SIAL Middle East d'Abu Dhabi (Décembre 2015), la Semaine Verte de Berlin (janvier 2016) et le Salon International de l'Agriculture de Paris (février-mars 2016). Ces trois événements ont enregistré la participation de 400 coopératives représentant plus de 11.765 agriculteurs et 17 catégories de produits relevant de toutes les régions du Royaume. L'ADA a décidé de régulariser l'utilisation de la mention Produits du terroir marocain, en procédant à l'enregistrement du Label Collectif « Terroir du Maroc » en tant que marque collective. Un nouveau pas franchi par l'ADA pour garantir la qualité des produits du terroir fabriqués selon un savoir-faire reconnu. Une qualité incontestable. Mais le véritable défi reste aujourd'hui celui de la commercialisation.



TRÉSOR DE LA NATURE



**COSUMAR, PLUS DE 85 ANS DE SAVOIR FAIRE,
POUR VOUS OFFRIR LE MEILLEUR DE LA NATURE**

Pur produit de la nature, le sucre est une ressource précieuse indispensable à la vie. COSUMAR, agrégateur de 80 000 agriculteurs partenaires, riche d'un savoir-faire de plus de 85 ans, s'engage à vous offrir toute la pureté du sucre issu de la betterave et de la canne à sucre sous forme de pain, granulé, morceau et lingot. COSUMAR, dans sa quête constante de la qualité, agit avec engagement fort pour la satisfaction de ses consommateurs, avec l'ambition de leur servir des produits naturels, innovants et ancrés dans la tradition.

www.cosumar.co.ma

L'agrégation : des réussites et des blocages

Epine dorsale du Plan Maroc Vert, l'agrégation a produit quelques succès mais elle bute encore sur le poids des mentalités dans le monde rural.

Abdelkarim Chankou

L'agriculture constitue la colonne vertébrale du tissu socio-économique marocain avec une part de 11 à 18% du PIB selon les années (14,6% en 2013). Elle reste aussi le principal employeur du pays. Environ 40% de la population active du royaume dépend du secteur agricole, qui représente près de 75% de l'emploi en milieu rural. L'agriculture marocaine se caractérise également par la rareté des terrains réellement productifs et le morcellement des exploitations.

De plus, même en excluant les parcours peu productifs de sa définition, la superficie agricole utile (SAU) reste majoritairement de parcours (21 sur 30 millions ha). La structure des exploitations est assez duale même si des catégories intermédiaires existent. Les petites exploitations de moins de 5 hectares dominent le paysage agraire. Effectivement sur une SAU de 8,7 millions d'hectares (ha) les petites exploitations de moins de 5 ha représentant 70% de l'ensemble; 29 % pour les exploitations moyennes de 5 à 50 ha tandis que les grandes exploitations avec 50 ha et plus ne représentent qu'1% du total des exploitations agricoles.

Autre handicap : Le mode d'exploitation principal est caractérisé par sa nature familiale ainsi que le taux d'analphabétisme qui avoisine les 70% en milieu rural.

Difficultés

Pour relever cette panoplie de défis, le pilier II du PMV accompagne la petite paysannerie par l'agrégation qui permet aux exploitations une fois agrégées de bénéficier des techniques modernes de production et du financement et d'accéder aux circuits de commercialisation intérieurs sans risque d'y perdre ses plumes. Ce dernier volet est à lui seul un grand obstacle à l'agrégation

et au PMV qui a largement atteint ses objectifs en 2014.

En pratique l'agrégation se décline en une mutualisation des efforts et des moyens, sous l'impulsion d'opérateurs (les agrégateurs que sont les donneurs d'ordre : grosses entreprises ou coopératives) organisant l'intégration de petits paysans en amont : encadrement, conseil et formation, accès aux financements, aux nouvelles technologies agricoles et aux marchés intérieurs et extérieurs, et en contrepartie une sécurisation de l'approvisionnement des unités. Mais l'agrégation avec des entreprises agroindustrielles bute encore sur plusieurs difficultés même s'il y a lieu de citer quelques cas de réussite. La compagnie sucrière marocaine (Cosumar) est un exemple du genre. Voilà un grand agrégateur des exploitations de betterave et de canne, qui s'est engagé en contrepartie des efforts des cultivateurs de garantir son approvisionnement en matières premières sucrières. Autres cas de réussite : Sofiproteol (Lesieur Cristal) qui a réussi à développer la production de colza et de tournesol ou Danone/Centrale Laitière pour la filière laitière...

L'agrégation via la constitution de petites coopératives avance plutôt bien. Plus de 420 projets, concernant quelque 530 000 exploitants agricoles, ont bénéficié de fonds publics pour la création et l'équipement de ces coopératives. Le PMV a contribué à augmenter l'investissement agricole, privé comme public. Ces fonds ont doublé depuis 2008, s'établissant en 2013 à plus de 11 milliards de DH annuels en faveur des deux piliers du PMV. En plus, 400 000 hectares supplémentaires ont été cultivés notamment dans le secteur de l'arboriculture fruitière, soit une augmentation de 5% de la surface agricole hors parcours. Les secteurs des fruits, des agrumes, des céréales, du maraîchage, de l'olive ont, quant à eux, tous connu des progressions remarquables tant sur le

plan de la productivité que de la valeur ajoutée.

Mais de l'avis des opérateurs, il faudra encore augmenter la cadence de l'agrégation. Le Maroc ne peut pas attendre que les petits exploitants non encore agrégés se décident. En effet l'agrégation ne séduit pas encore. Depuis son lancement il y a trois campagnes, le projet d'agrégation Tanmia filahia n'a pas encore connu sa vitesse de croisière : moins de 10.000 ha alors que ses promoteurs en ciblent 100.000 à moyen terme.

Justement, l'agrégation ou l'agriculture contractuelle, qui peut être une excellente solution pour dépasser cette atomisation des terres, est freinée dans son élan par l'ignorance et le poids des mentalités. Le fellah agit la plupart du temps en fonction du souk : S'il peut gagner au kg 1 ou 2 DH de plus que ce que lui offre l'agrégateur sur sa récolte de tomates par exemple, il oublie vite les contrats d'agrégation qui vont pourtant dans le sens de ses intérêts.

Un fellah sous contrat d'agrégation a en effet la possibilité d'être accompagné à moyen terme par le financement, de bénéficier de nouvelles méthodes de culture, sans oublier qu'il est assuré de la vente de sa production sur plusieurs années, de courir moins de risques sur les fluctuations des prix et d'améliorer ses revenus. L'agrégation, lorsqu'elle est bien structurée, permet de coordonner et de promouvoir la production ainsi que la commercialisation en agriculture, tout en contribuant à réduire les risques et l'incertitude des deux parties (l'agrégé et l'agrégateur) sur les opérations d'achat et de vente des récoltes sur le marché libre.

Mais la vision au jour le jour ou à la petite semaine de l'agriculteur marocain en général rend difficile la mise en oeuvre de l'agrégation sur le terrain et la mise en place d'une agriculture planifiée et moderne nourrie d'une vision à long terme. Et freine considérablement l'in-



L'agrégation souffre du poids des conservatismes.

troduction de la mécanisation, les technologies avancées dans la gestion de l'eau, le traitement des terres, l'encadrement technique des agriculteurs, sans oublier l'accès des petits cultivateurs au crédit bancaire du fait de leur insolvabilité et du déficit d'immatriculation foncière et les difficultés du remboursement. D'où l'importance de la stratégie de l'agrégation, épine dorsale du Plan Maroc Vert (PMV), lancé en 2008.

Sociologie agricole

Bien que la réforme des marchés de gros soit prête depuis quelque temps, elle peine à voir le jour en raison de la résistance des lobbies dont les intérêts ne prospèrent que dans l'opacité et l'informel au détriment du fellah qui, lui, a du mal à vendre sa récolte au juste prix. Toute une nébuleuse constituée d'intermédiaires et d'opportunistes véreux tire le plus grand profit de la terre en recourant souvent à des pratiques condamnables pour pousser l'agriculteur, qui

trime tout au long de l'année, à vendre à perte. Abordée successivement par plusieurs demi-grossistes qui sont en fait de mèche, celui-ci se voit offrir des prix très en dessous de ceux du marché jusqu'à ce qu'il cède, de peur que sa récolte lui pourrisse dans les bras. Il convient de mobiliser la sociologie agricole pour décortiquer les mécanismes complexes du fonctionnement de l'agriculture nationale. En général, les éleveurs marocains sont connus. Ils ne sont en grande difficulté que lorsque les pluies n'arrivent pas pour faire germer le pâturage nécessaire pour l'alimentation de leur troupeau. Mais on ne connaît rien de ces acheteurs, profiteurs de crises et successeurs de sang, qui ont profité du retard des précipitations cette année pour récupérer à vil prix des vaches et des moutons dont le propriétaire s'est empressé de se débarrasser faute de pouvoir les nourrir. En cas de sécheresse, le fellah marocain a du mal à nourrir les siens à fortiori acheter des aliments pour bétail. ■



NOUVEAUX MF 4708 - MF 5710 82 - 102 CHEVAUX

R É I N V E N T E R L E T R A C T E U R

NOUVELLE GÉNÉRATION DE TRACTEURS POUR UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'AGRICULTEURS

- ▶ Conception nouvelle et moderne.
- ▶ Puissance fiable et éprouvée offrant une économie de carburant maximale.
- ▶ Fonctionnement simple avec un large éventail d'applications pour répondre aux besoins variés des agriculteurs.



COMICOM • IMPORTATEUR EXCLUSIF

Route desserte des usines, autoroute Casablanca - Rabat, Casablanca.

Tél. : 05 22 76 45 45 - Fax : 05 22 73 06 41

www.comicom.ma / comicom@wanadoo.net.ma



MASSEY FERGUSON

• AGADIR : Garage Industriel du Souss - Tél : 05 28 24 87 21 / 05 28 84 37 57 • ATTAOUIA : Sagricob - Tél : 05 24 44 68 25 • AZEMMOUR : Agriben - Tél : 05 23 35 75 27
 • BENI MELLAL : Etablissement Nafidi - Tél : 05 22 32 88 68 • BOULEMANE : Société Alwassila Motors - Tél : 05 35 58 43 13 • FES : Société Al Wassila Motors -
 Tél : 05 35 93 00 11 • FKI H BEN SALEH : Etablissement Nafidi - Tél 05 23 43 22 98 • KARIA BA MOHAMED : Société Al Wassila Motors - Tél 05 35 62 85 55 • KENITRA : Fallah Al Barakah -
 Tél : 05 37 37 37 38 • KHENIFRA : Société Biril Agricole - Tél : 05 35 58 60 86 • KHEMISSET : Comptoir Agricole de Khemisset et Régions - Tél : 05 37 55 32 39 • LARACHE : Larachoise Moderne
 - Tél : 05 39 91 67 37 • MEKNES : Société Tizi - Tél : 05 35 52 82 05 / 05 35 52 10 01 • MIDELT : Société Biril Agricole - Tél : 05 35 58 60 86 • NADOR : Hydagor - Tél 05 36 34 62 27 • MARRAKECH :
 Sagricob - Tél : 05 24 44 68 25 • OUAZZANE : Société Najibagricole du Gharb - Tél : 05 35 90 08 82 • OUJDA : Société Nouvelle Garage Beni Snassen - Tél : 05 36 68 21 15 • ROMMANI : Comptoir
 Agricole et Industriel de Skhirat - Tél : 05 37 51 79 71 • SIDI BENNOUR : Agriben - Tél : 05 23 35 92 32 • SIDI KACEM : Société Agricole AL Mansora - Tél : 05 37 59 68 74 • SOUK LARBAA : Société Najib
 Agricole du Gharb - Tél : 05 37 90 08 82 • SOUK SEBT : Etablissement Nafidi - Tél : 05 23 48 27 34 • SKHIRAT : Comptoir Agricole et industriel de Skhirat - Tél : 05 37 62 06 06 • TAZA : Cosmos
 Auto - Tél : 05 35 28 57 79 • TËTOUAN : Global Motors - Tél : 05 39 99 55 77 • TLAT BOUGUEDRA : Comptoir Agricole Imasem - Tél : 05 24 64 40 21 • ZAGORA : Sagricob - Tél : 05 24 84 89 55.

Forafric-Tria : L'internationalisation en marche

En s'ouvrant sur un nouvel actionnariat étranger, Forafric et Tria, deux poids lourds de la minoterie industrielle nationale, ont décidé de se projeter au-delà de leur territoire d'implantation. Cap sur l'Afrique.

Abdellah Chankou

L'ambition nourrie par le Plan Maroc Vert (PMV) et ses concepteurs est d'injecter dans l'agriculture nationale des investissements de près de 150 milliards de DH d'ici 2020, générer, à terme, un PIB de 100 milliards de DH par an, améliorer au passage les revenus des agriculteurs et garantir la sécurité alimentaire de plus de 30 millions de Marocains. Autant d'objectifs dont la réalisation est tributaire du développement de l'export qui représente l'alpha et l'oméga de cette stratégie agricole. Cette vision exportatrice est liée à son tour, selon les dispositions du PMV, à la capacité du pays à faire de la transformation d'une partie conséquente de sa production créatrice de valeur ajoutée. Le véritable défi est là. Dans ce domaine, beaucoup d'efforts restent à déployer pour concrétiser sur le terrain un partenariat gagnant-gagnant entre l'amont productif et l'aval commercial et industriel. Le premier signal fort et positif est venu du secteur de la minoterie industrielle avec la prise de contrôle au début de l'année du groupe Tria par le groupe Forafric

qui a été lui-même racheté en novembre 2014 par Yariv El Baz, président du fonds d'investissement Ycap. Ces deux poids lourds du secteur, Forafric et Tria, ne font désormais qu'une seule entité baptisée Forafric-Tria. Expert en finances qu'il a étudiées dans les grandes écoles françaises, M. El Baz un brillant quadra marocain de confession juive qui nourrit de bien grandes ambitions en réalisant cette opération de rachat: faire du groupe Forafric un champion africain créateur de valeur en installant une plate-forme de production et de formation en Afrique subsaharienne. «Cette ambition correspond parfaitement à la volonté de SM Majesté le Roi Mohamed VI de développer la coopération Sud-Sud», avait-il expliqué dans la foulée de l'annonce de cette acquisition. Une vision également encouragée par le Plan Maroc Vert surtout que le secteur de la minoterie industrielle, actuellement atomisée (150 opérateurs), gagnerait à être restructurée autour de 20 champions nationaux dotés d'une taille critique, étant entendu qu'il est impossible d'être un agrégateur avec juste un ou deux moulins de 20 tonnes chacun. Figurant parmi les piliers du Plan Maroc Vert,



Le secteur de la minoterie industrielle a besoin d'une vision nouvelle.

L'agrégation est le dispositif idéal pour donner de la visibilité à long terme au secteur qui, ainsi reconstruit autour de 20 entités solides, peut s'engager sur la réalisation des objectifs probablement fixés en termes de production, de qualité, création d'emplois et de volume à l'export.

Champion

L'agrégation n'a que des avantages aussi bien pour l'agrégé, l'agrégateur, l'Etat et le consommateur (voir encadré et article). Elle permet à une entreprise, à un secteur de passer à une catégorie supérieure et de se projeter hors de l'espace national. Dans un monde de plus en plus mondialisé, le temps est venu pour les groupes marocains de s'internationaliser

en s'ouvrant sur les capitaux étrangers pour conquérir de nouveaux marchés au lieu qu'ils restent recroquevillés sur un marché local devenu trop petit pour faire vivre tout le monde. Or, le développement du tissu productif national est essentiellement handicapé par le fait que nombre d'entreprises sont à caractère familial. Avec tout ce que cela suppose comme problèmes de gestion, antagonismes dans la prise de décision, confusion des rôles et implication de tous les membres dans la direction opérationnelle. Ce mode d'organisation souvent lourd peut parfois plomber une entreprise et l'empêcher de se développer au-delà de son marché d'implantation. L'émergence du champion Forafric-Tria n'a pu devenir réalité que parce que les

patrons des deux groupes familiaux ont été convaincus qu'on ne peut pas être à la fois au four et au moulin, que l'ouverture de nouvelles opportunités et même la pérennisation des deux entreprises passe par l'avènement d'un management fluide et moderne, extérieur au cercle familial devenu contraignant. Une réponse intelligente aux mutations énormes induites par la mondialisation qu'il s'agit de mieux négocier pour écrire une nouvelle page de leur success story. Forafric et Tria n'ont pas disparu. Ils sont toujours là mais avec une vision nouvelle et un cap nouveau. Pour ses dirigeants, les deux entreprises se sont juste redéployées afin de faire la moisson des belles opportunités offertes par les marchés à l'export. ■

Partenariat pour le meilleur

L'agrégation est matérialisée par un contrat spécifique précisant les engagements de l'agrégateur et de l'agrégé. En plus de faire bénéficier les acteurs de la marge détenue auparavant par les intermédiaires et autres spéculateurs, l'agrégation favorise la mutualisation des moyens et l'accès au financement bancaire groupé. Elle offre à l'agrégateur une sécurisation de l'approvisionnement et lui confère une force de frappe commerciale plus importante pour la conquête de nouveaux marchés. Quant à l'agrégé, il bénéficie d'une meilleure valorisation de sa production et une amélioration significative de ses revenus, sans oublier son intégration dans une agriculture d'échange où il opère en fermier sûr de vendre sa récolte au juste prix à un partenaire engagé. Les avantages pour les pouvoirs publics se situent dans l'attraction de nouveaux investisseurs et à la fixation des populations dans leur milieu rural grâce à la création de postes d'emplois.

Nous puisons dans
nos racines...

MOBIAK



... pour conquérir l'avenir

Pour tracer son cap dans un monde qui va vite, il faut savoir d'où l'on vient. Depuis plus d'un demi siècle, Holmarcom a su faire face aux évolutions économiques et anticiper les enjeux du futur. Fier de ses racines et fort d'une vision de développement renouvelée, le Groupe renforce ses métiers stratégiques et s'ouvre à de nouveaux défis. Il conforte ses positions nationales et saisit de nouvelles opportunités continentales.

www.holmarcom.ma



HOLMARCOM
GROUP

FINANCE : Atlanta - Sanad - CPA • **AGRO-INDUSTRIE** : Les Eaux Minérales d'Oulmès - Somathes - Les Huiles d'Olives de la Méditerranée - Juice & Nectar Partner
Dénia Holding - Eau Technologie Environnement / Bénin • **DISTRIBUTION ET LOGISTIQUE** : Le Comptoir Métallurgique Marocain - Air Arabia Maroc - Mass Céréales Al
Maghreb - Yellowrock - Défi Courses • **IMMOBILIER** : Cap Tingis - Manazil Développement - Peacock Investments / Sénégal • **AUTRES** : Olléans Maghreb - Radio Plus

Changements climatiques : Le Maroc dans le creux de la vague

A des degrés divers, les chamboulements climatiques n'épargnent aucune région de la planète. Le Maroc aussi.

Abdelkarim Chankou

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un réchauffement de 1,5 à 2°C aura de profondes retombées sur les modes de production des aliments et modifiera les politiques de lutte contre la faim et la pauvreté ainsi que les échanges mondiaux de produits alimentaires. Cette réalité est maintenant communément admise. Mais les impacts de ces changements climatiques diffèrent d'un continent à l'autre, d'un pays à l'autre.

En somme la répartition des impacts est inégale.

Ainsi «le réchauffement planétaire introduit un facteur supplémentaire d'inégalité et de disparité entre les différentes zones géographiques du globe. Les populations des pays les plus pauvres du monde sont les plus vulnérables face aux effets du changement climatique, alors qu'ils sont les moins responsables. Les pays en développement ne sont pas en effet en mesure de se prémunir contre les impacts du phénomène et de s'y adapter. Le changement climatique accentue les situations précaires des populations les plus démunies (sécurité alimentaire, accès aux soins, à l'eau et à l'énergie, logement...), renforçant encore un peu plus la fracture sociale et économique entre le Nord et le Sud. », peut-on lire sur le site co2solidaire.org.

L'Impact du chaos climatique sur la sécurité alimentaire est l'un des grands défis de ce 21^e siècle. Curieusement cette question a été la grande absente du menu des débats lors du sommet de la COP 21 en décembre 2015 à Paris ! Espérons qu'elle sera débattue lors des travaux de la COP 22 prévue à Marrakech en novembre de cette année.

Selon les experts, à l'horizon des années 2080, les précipitations annuelles pourraient diminuer du tiers. Evidemment l'Afrique est concernée par ces perspectives calamiteuses. Si la corne d'Afrique risque de connaître, selon plusieurs études, un phénomène inverse, l'Afrique subsaharienne du fait de la modestie des progrès accomplis en matière de développement agricole souffrira sans doute le plus des changements climatiques tant sur le plan de la réduction de sa productivité agricole que de l'augmentation de son stress hydrique.

L'Asie n'est pas non plus épargnée. Certaines parties de ce continent devraient être durement impactées par le changement climatique du fait que son économie repose sur l'agriculture et les ressources naturelles. Les cyclones, séismes et autres catastrophes naturelles y sont d'ailleurs de plus en plus fréquents et violents.

Le Maroc concerné

Quant aux Amériques, une partie de l'Amérique du Sud sera très touchée, surtout là où la destruction des forêts fait des ravages, provoquant la disparition prévisible des espèces. Par ailleurs, les populations vulnérables des petits États insulaires, des zones de montagne élevées et arides et des zones côtières très densément peuplées seront aussi très touchées par le changement climatique, comme l'ont montré les inondations dévastatrices survenues dans l'État du Bihar, en Inde, en 2009. Et en Nouvelle Calédonie, où le cyclone Erica de force 5 a eu un effet dévastateur sur les formations récifales et les populations de poissons...

Les changements climatiques menacent directement la capacité de produire des très petits fellahs exploitants des sur-



La sécheresse est une menace permanente.

faces inférieures à 5 ha, très peu mécanisées ou irriguées si bien que toute variation de pluviométrie peut compromettre l'intégralité des récoltes. C'est le cas notamment du Maroc où entre 70 et 80 % des exploitations sont de moins de 5 ha alors que dans l'Est et le Sud 80 % de la population vit de l'agriculture. En effet, le Maroc est un pays très vulnérable au regard des effets du changement climatique. Des estimations nationales supposent que d'ici 2099, les températures moyennes annuelles au Maroc accroîtront de deux à trois degrés, voire de quatre à cinq degrés à l'Est et Sud-Est du royaume.

De plus, les précipitations beaucoup plus irrégulières diminueront en moyenne de 20 %, dans l'Atlas et dans le nord-est même de 50%. «Ces dernières années, on a enregistré au Maroc une augmentation des fortes pluies,

des tempêtes et des périodes de températures élevées. En Atlas, on observe en hiver une baisse de la couverture neigeuse ; cependant au Sud, plusieurs régions sont concernées par des sécheresses et une désertification progressive. On peut présumer que ces phénomènes météorologiques extrêmes s'amplifieront encore dans l'avenir. »

Energie propre

Heureusement que le Maroc sous le règne clairvoyant de feu Hassan II a été prévoyant et s'est doté de plusieurs barrages qui ont réduit les effets dévastateurs des crues, assuré une disponibilité en eaux tant de boisson que d'irrigation sans perdre de vue le fait que ces ouvrages hydrauliques ont fourni au pays une énergie propre.

Sous le règne de Mohammed VI la grande révolution s'ap-

pelle Plan Maroc Vert et la centrale thermo-solaire Noor de Ouarzazate, la plus grande du monde ! Cette stratégie verte, lancée en avril 2008 qui a dépassé largement les objectifs fixés, a permis aux petits paysans d'accéder aux dispositifs d'irrigation goutte à goutte afin d'économiser l'eau, aux engrais phosphatés, aux plants et semences sélectionnées en vue d'augmenter la productivité et la qualité, sans oublier l'agrégation et l'assurance risque climat.

Réduire ses émissions en gaz à effet de serre de 32% par rapport à l'année de référence 2010, tel est l'engagement pris par le Maroc.

«La cinquantaine de mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique permet au Royaume d'être classé au 3^e rang mondial parmi les engagements et les actions des pays en matière de lutte contre les changements climatiques.» ■

Nourrir la terre pour nourrir la planète



OCP est fier de contribuer à nourrir une population mondiale grandissante en lui fournissant des éléments essentiels à la fertilité des sols et à la croissance des plantes.

Avec près d'un siècle d'expertise, OCP est un des leaders mondiaux sur le marché du phosphate et de ses dérivés. OCP offre ainsi une large gamme de produits fertilisants adaptés pour enrichir les sols, augmenter les rendements agricoles et nourrir le monde de manière économique et durable.

Basé au Maroc, OCP travaille en étroite partenariat avec plus de 160 clients sur les 5 continents.

SPONSOR OFFICIEL



SALON INTERNATIONAL DE
L'AGRICULTURE AU MAROC

Du 26 avril au 1^{er} mai 2016
Meknès - Maroc



www.ocpgroup.ma

« Réduire le volume des cultures gourmandes en eau »

Président de la confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (Comader), Ahmed Ouayach livre dans cet entretien les préalables d'une agriculture performante et durable.

**Propos recueillis par
Abdellah Chankou**

Faut-il voir dans le retard des précipitations cette année au Maroc les effets du réchauffement climatique?

Certainement qu'il y a un lien de effet à causalité entre le retard des précipitations et le phénomène des changements climatiques.

Certes, les agriculteurs marocains sont habitués aux aléas climatiques et aux cycles de sécheresse, mais il s'agit là d'une alerte qui doit nous pousser à prendre le problème à bras le corps surtout que près de 80% de la surface agricole nationale est située hors du périmètre irrigué.

Quelle parade pour atténuer les conséquences de ce phénomène planétaire qu'est l'effet de serre, notamment sur le petit agriculteur ?

La plupart des terres agricoles étant donc situées dans un bourg favorable ou moyennement favorable, les pouvoirs publics planchent déjà sur un programme d'envergure de mobilisation de l'eau dont dépend la pérennité de notre agriculture. Parallèlement à cela, il convient d'introduire la notion de développement durable et d'adaptation aux aléas climatiques dans le Plan Maroc Vert. L'objectif étant de réduire le volume des cultures gourmandes en eau comme la céréaliculture au profit des cultures à haute valeur ajoutée et économes en eau telle que l'oléiculture où le Maroc a dépassé les objectifs initialement tracés.

Le Plan Maroc Vert, tel qu'il a été conçu, peut-il prendre en charge la problématique climatique et ses conséquences sur la

productivité agricole nationale?

L'agriculteur marocain joue à la loterie puisqu'il dépend toujours du ciel. Réduire cette dépendance revient à protéger son revenu, empêcher l'exode rural et permettre à l'agriculture, secteur moteur de l'économie nationale, de créer des richesses dans un cadre organisé et planifié. Pour cela, on ne doit pas attendre 2030 pour agir surtout que la sécheresse commence à frapper toutes les régions du pays. Et même quand il pleut, les précipitations arrivent en décalage par rapport à la saison agricole idoine comme ce fut le cas cette année. Résultat : la récolte céréalière a été sérieusement compromise.

Justement, n'est-il pas possible d'extraire les 60 ou 70 millions de quintaux, synonymes d'une bonne saison agricole, à ces aléas climatiques par la mise en place d'un système d'irrigation ?

Le problème c'est qu'il existe une compétition entre les cultures. Les bassins laitiers et sucriers par exemple où le Maroc a assuré son autosuffisance sont sécurisés grâce à l'irrigation contrairement aux champs de céréaliculture qui dépendent encore des précipitations.

A mon avis, il serait judicieux de procéder à une répartition équilibrée des superficies irriguées entre toutes les cultures. Il y a des compromis à faire, sans perdre de vue le fait que le Maroc a besoin de maintenir une agriculture moderne pour pouvoir exporter et engranger des devises.

La solution peut être aussi une politique ambitieuse d'économie d'eau... Effectivement, l'Etat marocain est fortement engagée sur cette voie avec à la clé des

subventions substantielles pouvant aller jusqu'à 100% pour la mise en place de dispositifs favorisant une rationalisation de l'usage de la ressource hydrique. Et puis, il nous faut une lecture marocaine des changements climatiques.

L'interprofession agricole est-elle capable de prendre efficacement le relais en terme de pilotage des activités de production, valorisation, commercialisation et promotion en cas de changement de majorité gouvernementale? Ecoutez, nous sommes encore en phase d'apprentissage.

Il faut du temps pour tirer l'agriculteur vers le haut en lui permettant de se prendre en charge, sachant que l'Etat ne peut tout faire: gérer les terres agricoles, trouver des marchés extérieurs et faire du commerce... Une révolution est en train de se mettre en place grâce à la loi 3-12 visant à permettre aux différents acteurs du secteur agricole de s'approprier eux-mêmes le destin de leurs filières. C'est dans cet esprit, permettre aux professionnels de l'agriculture de prendre le relais du Plan Maroc Vert. que la Comader, qui regroupe aujourd'hui 20 interprofessions et fédère 300 associations, œuvre sans relâche en collaboration avec toutes les forces vives du secteur.

Etes vous optimiste?

Absolument. A présent, nous travaillons sur la mise en place de partenariat privé-privé entre les opérateurs de l'agro-industrie et les producteurs agricoles. Un dispositif qui viendra compléter et renforcer le système d'agrégation déjà mis en place. Objectif : gagner ensemble la bataille de la production et relever le défi crucial de la commercialisation en diversifiant nos débouchés agricoles.



Ahmed Ouayach président de la Comader.

Pensez-vous que le petit agriculteur a trouvé son compte dans le Plan Maroc Vert ?

Le Plan Maroc est une feuille de route ambitieuse qui a permis de relancer l'agriculture nationale en lui traçant des objectifs clairs et chiffrés et en libérant les énergies. Les fruits sont déjà là. Cela dit, il est difficile de savoir si le Plan Maroc Vert a réellement amélioré la condition financière du petit agriculteur sans un bilan en bonne et due forme qui doit intervenir en 2020.

Ne pensez-vous pas que la modernisation de l'agriculture nationale dépend de l'avènement d'une nouvelle génération de cultivateurs instruits ?

Cette dynamique de renouvellement a déjà commencé. En ce qui me concerne, je pense cependant que la pé-

rennisation de l'agriculture nationale et son développement résident dans un équilibre à trouver entre la grande agriculture et l'agriculture traditionnelle.

C'est une chance que le Maroc dispose de familles attachées encore à leur terroir. Un terroir dont les produits connaissent un engouement grandissant.

Cette forme d'agriculture familiale et bio, développée sans engrais ni intrants, gagnerait à être sauvegardée et valorisée. Ceci n'empêche pas la modernisation des cultures de façon à permettre au maximum d'agriculteurs de faire évoluer leurs pratiques agricoles, sans se départir des valeurs qui constituent le socle de notre identité en tant que Marocains. Le développement durable et équilibré est à ce prix. ■

Oulmès, i

Rafrâchit vos sens.



Sa pétillance unique, son goût inoubliable, ainsi que la force de ses bulles ont contribué à forger le caractère authentique d'une eau minérale naturellement gazeuse devenue légendaire. D'une génération à l'autre, Oulmès, la plus pétillante des eaux continue de surprendre par les sensations qu'elle procure. Oulmès offre une expérience gustative des plus intenses et un rafraîchissement des sens renouvelé à chaque gorgée, idéal pour combler vos papilles et éteindre votre soif de sensations.

La filière avicole prend son envol malgré les contraintes

L'industrie avicole nationale se porte bien malgré la persistance de certains problèmes liés à l'abatage et aux circuits de commercialisation.

Rachid Wahbi

Avec un taux d'accroissement moyen durant les quatre dernières décennies de l'ordre de 8,5% pour la production de viandes de volailles et 5,5% pour la production d'œufs de consommation, l'aviculture compte parmi les filières agricoles nationales les plus dynamiques.

Bien que son prix soit relativement bas par rapport aux autres sources de protéines animales, l'œuf ne rencontre pas encore le succès escompté en matière de consommation au Maroc. Celle-ci est de 169 œufs par an contre 180 en Tunisie, 251 en Belgique et 400 au Mexique.

Or, la valeur nutritive de l'œuf n'est plus à démontrer, puisqu'il renferme tous les nutriments nécessaires au développement et au fonctionnement du corps humain. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande de consommer entre 100 et 300 g de viandes et substituts chaque jour en fonction des besoins spécifiques de chaque individu. Les choix doivent s'orienter de préférence vers des viandes maigres et préparées avec peu de matières grasses ou sans gras du tout. A ce titre, la viande de volaille est l'œuf présentent un choix idéal.

Mieux : Les viandes de volailles sont tendres, moelleuses, très digestes et vite assimilées par l'organisme. Leur goût neutre exclut tout phénomène de répulsion ou de dégoût et leurs délais de conservation laissent une marge souple très appréciée dans l'organisation des menus.

Alors, comment expliquer que la consommation au Maroc des viandes de volaille est encore en deçà des attentes ? On peut avancer des raisons comme le faible pouvoir d'achat de la majorité des Marocains, les fluctuations saisonnières des prix ou l'apparition de certaines maladies aviaires dans les pays émetteurs d'œufs à couvrir ou de poussins qui oblige le Maroc à bloquer leurs importation comme cela a été récemment le cas en France. Mais il existe d'autres causes plus structurelles qui plombent le décollage du secteur avicole.

Malgré la prédominance des élevages modernes, la filière reste handicapée par des coûts de production encore élevés principalement en raison de la dépendance vis-à-vis des importations d'intrants. Les droits de douane restent encore élevés (2,5% pour les poussins et 2,5 à 100% sur aliments). Le modèle prédominant est le modèle d'abatage et de distribution traditionnels au niveau de l'aval, ce qui rejait sur le développement de la filière. Autre problème sérieux, la prépondérance des riachas [tueries artisanales insalubres] qui freinent l'investissement privé et présentent des risques sanitaires non négligeables malgré l'existence des textes juridiques nécessaires qui ont du mal à être appliqués sur le terrain.

Il s'avère donc nécessaire de poursuivre la mise à niveau de la filière selon une cadence soutenue afin de préparer l'ouverture programmée du marché national, objet d'intérêts voire de convoitises extérieures.

Preuve, Seaboard Corporation s'est offert durant l'été



Le poulet marocain est sain.

dernier 12% du capital de Zalagh Holding, le premier groupe avicole intégré marocain valorisé à près de 1,46 milliard de DH. Avec cette opération, Seaboard rejoint la SFI et Green Light Holding dans le tour de table du groupe agroalimentaire et avicole marocain.

Sensibiliser

Le secteur avicole est régi depuis le 20 avril 2007 par un arsenal juridique constitué de la loi 49-99 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et la commercialisation des produits avicoles, d'un décret et de 13 arrêtés d'application. Cette réglementation spécifique au secteur avicole, définissant les dispositions techniques,

hygiéniques et sanitaires qui doivent être respectées par tous les opérateurs du secteur encadre l'ensemble des activités avicoles de l'amont à l'aval du secteur.

Ce texte de loi stipule que l'«exercice des activités de l'élevage avicole dont l'effectif par bande dépasse 500 volailles, de couvain d'œufs, de transport et de distribution de volailles vivantes et d'œufs ainsi que toute création de centres d'emballage ou de transformation d'œufs, d'abattoirs avicoles, d'établissements de découpe, transformation, conditionnement, congélation des viandes de volailles ainsi que la commercialisation de viandes et œufs de consommation est soumis à autorisation dans les conditions prévues par la présente loi ».

Membre de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), de la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural (COMADER), de l'Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX), FISA Maroc s'assigne comme mission la réalisation de quatre principaux objectifs, moderniser l'environnement technique et économique de la production et de la commercialisation des produits avicoles, asseoir un pont de communication avec les instances administratives pour un développement durable du secteur avicole, informer, sensibiliser et encadrer les opérateurs du secteur avicole et promouvoir la qualité et la consommation des produits avicoles. Vaste programme.

Pour la réalisation de ces ob-

jectifs, un plan d'action a été défini et arrêté dans le cadre du contrat-programme entre le gouvernement et la FISA en vue de la mise à niveau du secteur avicole marocain à l'horizon 2020. Ce contrat-programme s'articule autour de six axes : la dynamisation de l'organisation professionnelle et interprofessionnelle en vue de contribuer au développement du secteur avicole; l'amélioration des conditions sanitaires et hygiéniques des produits avicoles; l'optimisation des techniques de production en vue de rehausser la productivité et l'efficacité et améliorer la compétitivité ; la formation et le perfectionnement du personnel opérant dans le secteur ; l'information, la sensibilisation des opérateurs afin d'améliorer leur technicité et accompagner les dispositions du présent contrat programme et la promotion de la consommation des produits avicoles en vue de stimuler la demande de ces denrées.

Parmi les actions entreprises par la FISA conjointement avec l'Association Nationale des Producteurs des Viandes de Volailles (APV) en marge du Salon Dawajine 2015, l'édition d'un dépliant qui explique aux opérateurs par le texte et l'image les dix commandements à même de sécuriser une ferme avicole.

Production

Pour l'année 2014, le secteur avicole (viande de volaille et œufs) a accusé une baisse de son chiffre d'affaires, qui est passé d'environ 30 milliards de DH en 2013 à 28 milliards de DH en 2014. Pourtant, le secteur a maintenu son rythme d'activité puisque la production de viande de volaille est passée de 495.000 tonnes en 2013 à 534.000 tonnes en 2014.

Les investissements cumulés de la filière pour cette année 2014 ont atteint 10,40 milliards de DH. L'aviculture nationale c'est 123.000 emplois directs et 280.000 indirects, plus de 500.000 tonnes de viandes de poulet de chair, plus de 78.000 tonnes de viandes de dinde, 380 millions de poussins type

chair, 10 millions de dindonneaux locaux, 2,79 millions de dindonneaux importés, 20 millions de poussins type ponte, 5 milliards d'œufs de consommation, 3 millions de tonnes d'aliments composés pour volailles.

Côté infrastructures, le secteur revendique actuellement 40 usines de fabrication d'aliments composés, 49 couvoirs de poussins de type chair, 5 couvoirs de poussins de type ponte, 3 couvoirs de dindonneaux, 7293 élevages de poulets de chair autorisés, 689 élevages de dindes autorisés, 238 élevages de poules pondeuses autorisés, 27 abattoirs avicoles (dont 5 unités de découpe, de production de VSM et de viande congelée), 5 centres de conditionnement des œufs de consommation, 3 unités de transformation des œufs. L'alimentation et la distribution sont deux conditions majeures pour le développement de la filière.

Les aliments distribués aux volailles sont soit issues de l'exploitation, soit fournis par des fabricants d'aliments agréés... La production des aliments composés pour volailles est assurée par 40 usines. Un nombre important d'élevages de pondeuses et de reproducteurs disposent de leurs propres unités de fabrication d'aliments et traitent près de 300.000 tonnes (fabrication à la ferme).

Les aliments de volaille peuvent être classés selon leurs particularités : les fournisseurs d'énergie, les sources de protéines, de calcium et de phosphore et enfin, ceux qui apportent d'autres minéraux, les oligo-éléments et les vitamines.

A la case sources d'énergies : les céréales. Elles sont généralement à la base de l'énergie des provendes. Le maïs est plus énergétique que le mil, le sorgho ou le blé.

Les farines basses de riz et de blé (remoulages) ont une bonne valeur énergétique.

Les sons ont une valeur moyenne en énergie mais ils sont indispensables pour régulariser le transit digestif des volailles. Les huiles végétales et les graisses animales constituent une



Une production satisfaisante.

source d'énergie pratiquement pure et sont utilisés dans les régimes hautement énergétiques. En ce qui est des sources protéïques, les tourteaux (arachide, coton, palmiste..) apportent la majorité des protéïnes de la ration.

Quant à la farine de poisson, elle est une excellente source de protéïnes, riche en lysine et en méthionine.

S'agissant des sources de calcium et de phosphore, la craie (carbonate de calcium), les phosphores, les coquillages broyés, les coquilles d'huîtres, la poudre d'os sont généralement utilisées.

Le groupe OCP a présenté à l'occasion de la 16e édition du Salon Avicole «Dawajine 2013», organisée à Casablanca du 26 au 28 novembre 2013, le nouveau produit « PPP-Animal Feed ». Aliment à base de phosphate et de calcium, « PPP-Animal Feed » est caractérisé par des composants nutritifs destinés à l'alimentation animale (bétail, volaille, etc.). Cette solution alimentaire permet de renforcer la structure des os des animaux et d'accélérer leur croissance. L'axe Kénitra-El Jadida représente 48% de la capacité totale d'incubation des couvoirs de type chair, 75% des couvoirs de type ponte, 73% de la capacité des élevages de pon-

deuses d'œufs de consommation, 42% de celle des élevages de poulets de chair et 91% de celle des élevages de dindes.

La distribution ou la commercialisation est la clef de voûte de la réussite du secteur avicole. Malgré les progrès réalisés, une bonne partie de la commercialisation de la viande blanche se fait encore dans des conditions d'insalubrité criante.

Comme pour les autres filières agricoles de viandes rouges et fruits et légumes essentiellement, les lobbys freinent des quatre fers dès qu'il s'agit de mettre à niveau les circuits de commercialisation. Visiblement, la transparence fait peur. Trop d'intérêts corporatistes sont en jeu.

Salubrité

Mais le meilleur moyen de court-circuiter ces forces de la résistance et de l'opacité est entre les mains du consommateur lui-même. Ce dernier doit consommer davantage et régulièrement des œufs et des viandes blanches, recommandés pour leurs éléments nutritifs, en veillant à s'approvisionner dans des commerces salubres. Malgré ces problèmes, la filière avicole nationale reste saine

et compétitive. L'autosuffisance étant atteinte, les professionnels travaillent pour conquérir des marchés extérieurs surtout que le secteur dispose d'un fort potentiel à l'export. Selon le site Fellah-Trade, en 2012 le secteur avicole a exporté, 6,7 millions d'œufs à couvrir, 1,9 million de poussins d'un jour à destination de la Mauritanie, du Mali, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et 25.000 tonnes d'aliments composés à destination de la Mauritanie. La Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole (FISA) ambitionne de développer davantage les exportations des produits avicoles en particulier vers les pays d'Afrique du nord et de l'Ouest. Pour cela, la Fédération s'est rapprochée de l'ASMEX dans l'objectif de promouvoir les exportations de produits avicoles notamment pour les poussins, les œufs à couvrir et l'aliment composé pour volaille. Reste que la moindre rumeur peut faire du tort à ce secteur à la fois fragile et sensible. C'est pour cela que les professionnels sont appelés à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour immuniser durablement leur activité contre les informations malveillantes. ■

Youssef Alaoui, président de la Fisa

« Notre aviculture se modernise »

Président de la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole (Fisa), Youssef Alaoui aborde dans cet entretien les réalisations et les insuffisances de l'aviculture au Maroc.

**Propos recueillis par
Ahmed Zoubair**

Comment se porte la filière avicole nationale après la crainte infondée suite à la déclaration de cas de H9N2 dans certains élevages ?

Le secteur avicole reprend son rythme. Après quelques semaines de turbulences causées, entre autres, par quelques rumeurs et préjugés infondés qui ont circulé au début de l'apparition du virus au sujet d'un danger éventuel lié à la consommation des viandes de volailles sur la santé, les choses reviennent aujourd'hui à la normale. Nous pensons que le consommateur est maintenant rassuré que le H9N2 est un virus faiblement pathogène, qu'il n'a aucun impact sur la santé et qu'il n'est aucunement transmissible à l'homme. La récente déclaration du ministre de la Santé est venue le confirmer.

Du côté des éleveurs, certes il y a eu des mortalités au niveau des élevages de volailles dans plusieurs régions du Maroc à cause de ce virus, ce qui est normal, mais pas à des niveaux alarmants comme a été relayé par certains organes de presse. D'ailleurs, l'ONSSA et la FISA ont immédiatement réagi en diffusant des communiqués de presse et en menant des actions de sensibilisation et de communication aussi bien auprès des professionnels que de l'opinion publique.

Cette crise est désormais derrière nous...

Grâce aux efforts considérables déployés par le mi-



Youssef Alaoui, président de la Fisa.

nistère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et par les professionnels du secteur, nous pouvons dire que le secteur avicole a réussi à surmonter la crise de l'Influenza aviaire faiblement pathogène du sous-type H9N2. L'impact de ce virus a été rapidement et efficacement atténué suite à la mobilisation immédiate de l'ONSSA qui, en étroite collaboration avec la FISA, a mis en place un plan de contrôle basé sur le renforcement de la biosécurité au niveau des élevages avicoles et sur une stratégie de vaccination du cheptel de reproducteurs.

La production, que ce soit des viandes de volailles ou des œufs de consommation, a retrouvé donc son rythme habituel et couvrira la totalité de la demande en denrées nécessaires au cours du prochain mois de Ramadan.

Que représente le secteur avicole en termes d'investissements et de production ?

Les investissements cumulés réalisés dans le secteur s'élèvent à 11 milliards de dirhams pour un chiffre d'affaires global de l'ordre de 30 milliards de dirhams. L'aviculture nationale c'est 136 000 emplois directs dans les unités de production et 310 000 emplois indirects dans les circuits de commercialisation et de distribution.

En 2015, le secteur a produit 520 000 tonnes de viandes de poulet de chair, 90 000 tonnes de viandes de dinde et 5.1 milliards d'œufs de consommation. S'agissant de la consommation, celle-ci a atteint 18.9 kg/hab/an en viandes de volailles et 169 œufs / hab/an.

Etes-vous satisfaits en

tant que secteur de la réglementation régissant l'aviculture au Maroc ?

Il faut dire que la mise en œuvre de la loi 49/99 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et la commercialisation des produits avicoles et ses textes d'application, a mis fin à l'anarchie qui régnait dans le secteur avant 2007. Depuis lors, les aviculteurs ont déployé des efforts considérables pour la mise à niveau de plus de 8000 élevages avicoles. Cependant, quelques problèmes subsistent encore. D'abord, les cageots en bois sont toujours utilisés dans le transport des volailles vivantes alors que la loi 49/99 en a interdit l'usage. Ces cageots, qui ne se prêtent pas au lavage et à la désinfection, sont vecteurs de dissémination des maladies aviaires. Nous continuons

en tant que fédération à militer sans relâche pour les éradiquer totalement. Nous estimons qu'une campagne à l'échelle nationale peut être très utile pour sensibiliser sur cette question. Ensuite, les circuits de commercialisation des volailles vivantes font défaut et sont toujours précaires. Nous déplorons à cet égard le fait que le marché de gros aux volailles de Casablanca, réhabilité depuis près de deux ans à l'initiative conjointe de la FISA, de la Mairie et de la Wilaya de Casablanca, ne soit toujours pas ouvert aux marchands de gros.

Ce marché continue à être squatté par les détaillants et pire par les ryacha. Tant que Casa-Prestations ne prend pas les choses en main, la situation ne connaîtra pas d'amélioration à ce niveau-là. Avec tout ce qu'elle implique comme graves préjudices entravant les efforts de modernisation de commercialisation des volailles vivantes.

Enfin, la publication des arrêtés fixant les mesures complémentaires et spéciales pour lutter contre les maladies Réputées Légèrement Contagieuses (MRLC) se fait toujours attendre. Ces textes prévoient l'indemnisation des éleveurs en cas d'infection de leurs élevages par des MRLC.

La promulgation de ces arrêtés encouragerait les éleveurs à déclarer les MRLC, ce qui permettrait de mettre rapidement en place les mesures prophylactiques nécessaires et le dispositif d'éradication adéquat des maladies en question.

Quelles sont les spécificités de l'aviculture par rapport aux autres élevages ? N'importe qui

peut-il devenir aviculteur ou bien il faut satisfaire à certaines conditions pour intégrer le secteur ?

Comme je l'ai expliqué, la loi 49/99 a mis fin à l'anarchie qui régnait dans le secteur jusqu'à 2007. Depuis, l'exercice des activités de l'élevage avicole dont l'effectif dépasse 500 sujets, est soumis à autorisation préalable octroyée par les services vétérinaires de l'ONSSA. L'élevage avicole doit répondre à une batterie de conditions et de normes telles que le respect des distances réglementaire entre élevages et autres unités avicoles ; la mise en place d'une clôture protégeant la ferme ; la présence d'une rotolève à l'entrée de la ferme et pédiluve à l'entrée de chaque bâtiment; la mise en place d'un SAS sanitaire à l'entrée de l'exploitation respectant la marche en avant ; l'installation d'un incinérateur ou une fosse à cadavre ; la mise en place d'un programme de lutte contre les insectes et les rongeurs; la construction de bâtiments d'élevages (équipés de toilette et lavabo) adaptés à la désinfection et au lavage; l'installation d'un dispositif pour le respect des règles de l'hygiène et de contrôle de la qualité de l'eau ainsi que le recours aux services d'un vétérinaire privé mandaté pour l'encadrement sanitaire de tout élevage avicole. Notre aviculture se modernise.

Le seul maillon faible de la chaîne avicole demeure sans conteste l'abattage qui continue à se pratiquer en dehors des normes d'hygiène. Qu'est ce qui empêche la modernisation de cette étape importante du processus?

En effet, depuis la mise en œuvre de la loi 49/99 et ses textes d'application en avril 2007, une avancée importante dans la mise à niveau technique et sanitaire des élevages avicoles a été enregistrée. Cependant, l'effort déployé en amont du secteur n'a pas été consolidé au niveau

de l'aval du secteur en ce qui concerne la commercialisation, l'abattage et la distribution des produits avicoles. Les abattoirs ne représentent que 8 % de l'abattage global du poulet de chair. Le marché reste dominé par les tueries artisanales dites Ryachat. Je tiens à préciser qu'il existe un CPS pour la mise à niveau de ces tueries en unités d'abattage de proximité destinées exclusivement pour les particuliers et

dont la réhabilitation ne coûterait que quelques milliers de dirhams par unité.

De même, la circulaire conjointe du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Intérieur faisant obligation aux usagers de la restauration collective de s'approvisionner en viandes de volailles préparées au niveau des abattoirs agréés n'est pas encore bien appliquée.

Il appartient aux autori-

tés locales de se mobiliser pour amener les acteurs des tueries à se mettre à niveau et à se conformer aux normes d'hygiène et de salubrité.

Il y a lieu aussi de renforcer le système de contrôle sanitaire, tout en accordant aux services de l'ONSSA le pouvoir de fermeture des unités ne respectant pas la réglementation en vigueur.

Un pouvoir que l'autorité locale n'exerce pas tout

en continuant à fermer les yeux sur l'ouverture de nouvelles tueries en violation de la loi. Ce laxisme est préjudiciable à la filière et l'empêche de se moderniser.

Par ailleurs, les consommateurs, simples citoyens ou acteurs de la restauration collective, doivent être sensibilisés aux règles d'hygiène et n'accepter de s'approvisionner qu'en viandes de volaille issues des abattoirs agréés. ■






VISITEZ NOTRE STAND AU SIAM A MEKNÈS PÔLE INSTITUTIONNEL

OFFRE DE LOTS DE TERRAINS INDUSTRIELS VIABILISÉS



AGROPOLIS
AGROPOLE DE MEKNÈS

Localisation : à 5 mn de Meknès
56 lots déjà vendus



MEDWEST
AGROPOLE DE BERKANE

Localisation : à 10 mn de Berkane
35 lots déjà vendus



AGROPOLE
SOUSS MASSA

Localisation : à 10 mn d'Agadir
25 lots déjà vendus





MEDZ, LEADER AU MAROC DANS L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE ZONES INDUSTRIELLES



Nous concevons



Nous aménageons



Nous construisons



Nous commercialisons



Nous gérons



14 Zones Industrielles

+212 537 57 66 78 • showroom@medz.ma • www.medz.ma

OCP Africa : Tout près de l'agriculture africaine

C'est sur le continent africain que le groupe OCP entend relever le défi d'une agriculture structurée, performante et durable en proposant aux agriculteurs tous les outils dont ils ont besoin.

Jamil Manar

Le premier semestre 2016 a marqué un tournant crucial dans la stratégie du groupe Office Chérifien des Phosphates (OCP).

Le 1er février de l'année a vu SM le Roi Mohammed VI inaugurer à Jorf Lasfar deux projets de grande envergure: Africa Fertilizer Complex et une usine de dessalement d'eau de mer.

Ces deux réalisations consacrent une nouvelle fois l'engagement royal en faveur de la coopération Sud-Sud et du développement durable. Un intérêt pour le continent qu'affiche également OCP Africa, une filiale qui a obtenu le statut Casa Finance City.

OCP Africa planche sur quatre chantiers prioritaires. Le premier concerne l'amélioration de la fertilité et la productivité des sols africains à travers une offre de produits adaptés. Le deuxième consiste à soutenir la production d'engrais compétitifs à proximité des grands bassins agricoles. Le troisième, quant à lui, porte sur la garantie de l'acheminement des intrants jusqu'aux agriculteurs. Le quatrième chantier vise à contribuer aux côtés des agriculteurs africains au développement d'écosystèmes agricoles durables. Pour relever ces défis d'importance, OCP Africa a prévu d'installer une quinzaine de filiales sur le continent dans les mois à venir. Objectif : s'engager spécifiquement auprès de chaque pays en prenant en compte la diversité des géographies et la maturité de leurs mar-



OCP Africa : Un engagement royal pour la coopération Sud-Sud.

chés. Africa Fertilizer Complex (AFC), une nouvelle concrétisation de la stratégie industrielle d'OCP, des présente comme une usine de production d'engrais dotée d'une capacité d'un million de tonnes par an. Elle intègre de nouvelles capacités totalement dédiées au continent africain et place l'innovation et la préservation de l'environnement au cœur de sa stratégie de développement industriel.

Le lancement de ces trois projets structurants répond à des besoins mondiaux et africains. En effet, le continent devient de plus en plus stratégique pour l'avenir de l'agriculture mondiale. Potentiellement fertiles et très peu exploitées, les terres africaines seront dans les prochaines années le grenier de la planète. Et cette vision dépasse le cadre de

l'Afrique subsaharienne puisqu'elle couvre aussi les terres fécondes de la Corne d'Afrique. Les spécialistes s'accordent à penser que la prochaine décennie connaîtra une hausse de la demande en engrais pour couvrir les besoins alimentaires, essentiellement en Asie, en Amérique Latine et en Afrique. Toujours à l'avant-garde, OCP, leader mondial sur le marché du phosphate et dérivés, s'est aussitôt attelé à la tâche mettre en place une stratégie industrielle ad-hoc qui dédie des volumes spécifiques aux besoins de l'agriculture africaine. L'Afrique, faut-il le rappeler, dispose de 80 % de terres arables non exploitées et consomme 10 fois moins d'engrais en comparaison à la moyenne mondiale. Africa Fertilizer Complex (AFC) dispose d'une ligne

de production d'engrais d'une capacité annuelle d'un million de tonnes. Il compte en outre une unité de fabrication d'acide phosphorique capable de produire 450.000 tonnes par an en plus d'une unité d'acide sulfurique, développant une capacité de 1,4 million de tonnes par an.

Environnement

Renforcé d'une centrale thermoélectrique de 62 MW et de différentes infrastructures de stockage pouvant accueillir 200.000 tonnes d'engrais, soit plus de deux mois d'autonomie, AFC a nécessité 5,3 milliards de DH d'investissement et permis la création de 380 emplois permanents. Tout au long de sa construction, ce complexe a mobilisé près de

1,35 million Jours Hommes dont 86% sont marocains. Totalement intégrée à son environnement à savoir la plateforme industrielle Jorf Lasfar, AFC dispose sur place de la totalité des matières premières nécessaires (phosphate, soufre, ammoniac), notamment grâce au Slurry Pipeline, et des différentes utilités (électricité, eaux, vapeur). La plateforme lui assure en plus la manutention et l'export des produits finis. L'utilisation du Slurry Pipeline pour le transport de la pulpe de phosphate permet de conserver l'humidité naturelle de la roche. L'étape de séchage, préalable au transport ferroviaire, est désormais éliminée. Ce nouveau mode de production intégré, outre son effet limitant les rejets de gaz à effet de serre, permet

de diminuer de manière notable l'empreinte écologique grâce aux importantes économies d'eau et d'énergie réalisables à travers ce projet. Chaque année, ce sont en effet près de trois millions de m³ d'eau et 930 000 tonnes de CO₂ qui seront évitées (ce qui équivaut à près de 20% de l'empreinte carbone du groupe telle qu'elle a été évaluée en 2013).

Le pipeline qui permet d'éviter l'émanation de poussières liées à la manutention et le transport du minerai sec peut se résumer en ces chiffres : 38 millions de tonnes de phosphate seront transportées chaque année (contre 18 millions de tonnes auparavant) ; 235 km de longueur (incluant le pipeline principal et les pipelines secondaires) ; 3 millions de m³ d'eau économisés par an ; 98 % de taux de disponibilité ; 930 000 tonnes de CO₂ évitées par an. Ce qui est loin d'être négligeable.

Coopération

La réalisation d'Africa Fertilizer Complex s'inscrit dans le droit fil de la stratégie d'investissement ambitieuse d'OCP Group qui vise le renforcement de sa position sur le marché mondial des engrais en faisant avancer sa capacité de production de 4.5 millions de tonnes/an en 2010, à 8 millions de tonnes/an en 2014, pour atteindre 12 millions de tonnes par an à horizon 2017. Ainsi, trois autres unités intégrées de production d'engrais sont en cours de réalisation au sein de la plateforme industrielle Jorf Lasfar. Elles développeront, chacune, une capacité de production d'un million de tonnes par an.

La mise en service d'AFC répond à une logique de développement de la coopération Sud-Sud, dans laquelle le groupe OCP est pleinement engagé. Dans ce cadre, AFC a pour vocation de répondre aux besoins croissants du continent en matière d'engrais qui connaissent actuellement une sous-utilisation. Cet engagement fait partie d'une vision beaucoup

plus large du phosphatier visant à libérer les énergies agricoles africaines pour leur permettre de fournir la nourriture nécessaire à une population mondiale croissante. OCP est le premier grand groupe industriel qui construit des usines d'engrais à grande échelle entièrement dédiées au marché africain, avec une capacité flexible permettant de produire divers mélanges d'engrais qui sont appropriés aux cultures et aux sols africains.

Le projet AFC est le fruit d'un savoir-faire et une expertise de plusieurs années acquis par du groupe OCP dans les domaines de la

technologie et de la préservation de l'environnement. Ainsi plusieurs innovations ont été intégrées, notamment :

-La récupération du fluor au niveau de l'unité phosphorique : Cette technique permet de réduire à zéro les rejets liquides lors de la concentration d'acide phosphorique.

-Le tour de refroidissement au niveau de l'unité d'acide phosphorique : Une technologie adoptée pour la première fois à OCP qui vient en remplacement du refroidissement conventionnel à l'eau de mer. Elle permet d'assurer le refroidissement à l'eau douce, en boucle

fermée, et d'éviter l'utilisation d'eau de mer en circuit ouvert.

- La réduction de la teneur en SO₂ de 3 fois au niveau de la cheminée Sulfurique: Ces rejets en SO₂ sont de 134ppm au lieu de 450ppm exigés par les normes internationales. La quasi-totalité du SO₂ est utilisée pour la production d'acide sulfurique.

-La récupération de l'énergie (système HRS) : L'unité de production d'acide sulfurique est dotée du système HRS (Heat Recovery System). Ce dispositif permet de récupérer l'énergie sur l'acide chaud, habituellement refroidi à l'eau de

mer qui est rejetée. L'énergie ainsi récupérée permet une production électrique supplémentaire de 9 MW et une baisse de la consommation d'eau de mer de 3000 m³/h équivalent à une consommation d'énergie de pompage de 1MW.

-La récupération de l'énergie des cheminées de l'unité des engrais (Gaz Heat recovery): Les gaz chauds des cheminées de l'unité des engrais, avant leur rejet, sont utilisés pour évaporer l'ammoniac, au lieu de l'utilisation de la vapeur moyenne pression.

Le traitement des eaux usées : Une nouvelle unité de traitement des eaux sani-



وكالة التنمية الفلاحية

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

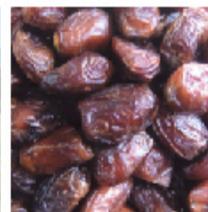
Pour la Promotion de l'Investissement Agricole Durable

Organisme opérationnel, l'Agence pour le développement Agricole (ADA) contribue au développement des synergies et à la consolidation des efforts nécessaires pour l'intégration progressive de l'agriculture solidaire dans l'économie du marché.



L'ADA contribue et veille à la mise en place et à l'amélioration du climat et des plates-formes requises pour l'encouragement de l'investissement dans le secteur agricole.

L'ADA est disposée, à travers ses ressources humaines, à vous écouter, vous aider et vous accompagner durant les différentes étapes de conception et de réalisation de vos projets agricoles.



Espace les Patios Angle Avenue Annakhil et Mehdi Ben Barka
Bâtiments 2 et 3, 3^{ème} étage - Hay Riad, Rabat, MAROC
Tél. : 05 37 57 37 75 / 05 37 57 37 98 - Fax : 05 37 57 37 77

www.ada.gov.ma

taires a été construite pour se conformer aux standards internationaux et respecter les engagements pris par OCP lors de l'étude d'impact environnemental en matière de contrôle de ses rejets liquides avant leur évacuation dans le milieu marin. Basée sur le principe des boues activées, cette station de traitement des eaux usées a une capacité de 45 m³/jour. Ce procédé consiste à dégrader la matière organique contenue dans l'eau usée au niveau des bassins biologiques. Ces derniers sont équipés d'un système d'aération permettant la diffusion d'oxygène dans l'eau pour l'élimination de la matière organique par des bactéries. Les performances environnementales obtenues?

15% d'augmentation de production d'énergie électrique; 0% de rejet de Fluor/100% de récupération de Fluor ; 70% de réduction d'émissions de SO₂ ; 25% de réduction de consommation d'eau brute; 40% de réduction de consommation d'eau de mer et 0% d'émanations de poussière dans l'unité phosphorique. L'usine de dessalement d'eau de mer répond quant à elle à un souci écologique évident pour ménager une denrée rare et vitale entrant dans tous les processus de production et de transformation des phosphates. Ainsi en lançant sa stratégie de

développement industriel, le groupe OCP a fait de la préservation des ressources naturelles une grande priorité. L'enjeu majeur étant d'allier rationalisation de l'utilisation de l'eau et satisfaction des besoins des installations minières et industrielles d'OCP en la matière. De 85 millions de m³ en 2014, ces besoins dépasseront à terme les 160 millions m³ annuellement. À cette équation s'ajoute la nécessité d'intégrer les exigences de développement des groupements urbains environnants.

Autosuffisante en eau

Cette stratégie de préservation de l'eau du groupe est à double tranchant. Outre le recours au dessalement d'eau de mer, notamment via l'unité de dessalage de Phosboucraa à Laâyoune (une expérience de 40 ans), elle mobilise des ressources dites non conventionnelles par le biais de la mise en place d'unités de traitement et de réutilisation des eaux usées (Khouribga, Benguerir et Youssoufia) ainsi que d'usines de dessalement d'eau de mer.

La géographie est un facteur favorable de cette stratégie verte. La proximité des installations de l'office de l'océan atlantique facilite en effet la mise en place d'infrastructures de dessalement dont le but est d'accom-



OCP, une action d'envergure au service de l'Afrique.

pagner le développement de ces plateformes. À Jorf Lasfar, l'usine de dessalement assure les besoins additionnels requis par le développement de l'Axe Khouribga-Jorf Lasfar sans le moindre recours à une demande complémentaire en eaux conventionnelles. Cette croissance vise le doublement des capacités minières et le triplement des capacités de la valorisation industrielle. Prévue en trois phases, l'usine de dessalement de Jorf Lasfar développera à terme une capacité de traitement atteignant les 75 millions de m³ chaque année. Le tiers de

cette capacité est actuellement opérationnel avec la mise en service de la première phase qui a nécessité un investissement de 800 millions DH. Quelque 10 millions m³ annuels additionnels sont prévus dans le cadre de la deuxième phase, alors que la troisième étape de mise en service de cette usine apportera une capacité supplémentaire de 40 millions de m³.

Dessalement

La plateforme industrielle Jorf Lasfar, qui s'étend sur 1800 ha est le plus grand site au monde de valorisation de phosphate et dérivés. Regroupant un ensemble d'activités industrielles et portuaires ainsi que des infrastructures de stockage, de conditionnement et de maintenance, cette plateforme représente en 2014, en potentiel installé, 75 % de la production d'acide phosphorique et 83 % de la production d'engrais du groupe. Pour assurer une capacité de traitement à la hauteur des ambitions de l'office, l'usine de dessalement a été dotée de cinq unités techniques, assurant chacune une fonction bien précise : Une unité de pompage d'eau de mer, directement reliée au canal principal qui alimente la plateforme de l'océan assurant

un débit de 7 700 m³ par heure, ainsi qu'une station de dégrillage pour l'élimination des algues et impuretés supérieures à 3 mm ; une unité de prétraitement d'eau de mer qui se base sur les principes de la coagulation, de la floculation à air dissout et de la flottation. Ce triple procédé permet d'éliminer les matières en suspension, les huiles et graisses ainsi que les matières colloïdales; une unité d'ultrafiltration pour éliminer les particules ultrafines (inférieures à 0,03 µm) ; une unité d'osmose inverse qui assure l'élimination des chlorures (à travers une hyperfiltration) composée de six trains comprenant, six unités de pompage à haute pression (54- 65 bars) et six systèmes de récupération d'énergie (échangeurs de pression permettant de réduire de 40% l'énergie électrique consommée par l'usine) et une unité de post-traitement assurant l'ajout de CO₂ et de la chaux afin d'ajuster les caractéristiques requises pour l'eau potable. L'usine de dessalement de Jorf Lasfar c'est 100 emplois permanents créés. En phase de construction, la première phase du projet a mobilisé 400 000 jours hommes dont 93% sont des employés locaux. Le chantier a accueilli 43 entreprises sous-traitantes, dont 33 sont nationales. ■

OCP Innovation Fund for Agriculture

OCP Innovation Fund for Agriculture (OIFA) est un Fonds d'Investissement qui a pour mission la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie. Ce Fonds d'Investissement est ouvert à tout porteur de projet innovant qui permet l'émergence de structures pérennes, compétitives et créatrices d'emplois durables au Maroc. OIFA constitue aujourd'hui l'une des initiatives fortes visant de soutenir et d'accompagner les investisseurs innovants dans le domaine agricole. Grâce à sa démarche intégrée, ce Fonds d'investissement apporte une proposition de valeur à même d'appuyer et accompagner le succès du Plan Maroc Vert, sous forme de prestations d'incubation des projets novateurs et d'un encadrement pointu fourni par cellule d'experts.

Dans le cadre des services d'incubation, l'accompagnement des participations par les experts mandatés par le fonds, OCP Innovation Fund for Agriculture se traduit par des missions de conseil ciblées, suivant leurs besoins spécifiques, intervenant à trois principaux niveaux :

Soutenir la structure et le business sur toute la chaîne de valeur du secteur à travers des missions de conseil de proximité ; maîtrise de la production agricole, transformation et gestion de l'outil industriel, valorisation et commercialisation; renforcer les compétences du pro-

moteur et développer une communauté d'échanges.

Sont éligibles à ce fonds tous les investissements au sein de projets à caractère agricole déployés au Maroc : infrastructures, projets structurants, projets en démarrage ou en développement... ; prise de participation minoritaire ou majoritaire ; opération de capital risque et capital développement principalement . Le ticket est de 2,5 MDH à 10 MDH au sein de projets en démarrage ou en développement ; de 15 MDH à 40 MDH par projet d'infrastructure ou structurant.

Quelques exemples de participations :

Safrolait (Fkih Ben Saleh)
Transformation et commercialisation des produits laitiers (Lait, Lben, Yaourt, Raïbi, Fromage) approvisionnés auprès des petits éleveurs de la région Tadla Azilal
Investissement : 35 MDH
Participation du Fonds : 15 MDH

Inovag Processing (Benguerir)
Production et commercialisation de produits dérivés de la figue de barbarie (Jus, Huile, Vinaigre et Ensilage)
Investissement : 12,5 MDH
Participation du Fonds : 5 MDH
Atlas Aranib (Al Haouz)
Première unité de production cunicole, moderne et intégrée (de la génétique à l'abattage) assurant des produits agréés et de qualité.
Investissement : 9 MDH
Participation du Fonds : 5 MDH

Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires



ONSSA

المكتب الوطني للسلامة الصحية
للمنتجات الغذائية



**LA SÉCURITÉ SANITAIRE
DES PRODUITS ALIMENTAIRES**
UNE RESPONSABILITÉ
PARTAGÉE



www.onssa.gov.ma

Adarouch, un élevage singulier

Ranch Adarouch n'est pas seulement une ferme modèle dédiée au cheptel bovin, il est également adossé à un abattoir privé moderne. Voyage au bout d'un projet intégré.

Jamil Manar

Situé dans le Moyen-Atlas, sur les terres de la province d'Ifrane, Ranch Adarouch est une grande ferme d'élevage bovin race à viande dirigé depuis 2005 par l'ex-ministre Hammou Ouhelli, enfant de la région. Ce vétérinaire de formation, également président de la Fédération interprofessionnelle des viandes rouges (Fiviar), veille sur cette exploitation appartenant au groupe Finance.com comme le lait sur le feu. A l'origine, en 1969, un noyau de «Race Santa Gertrudis» génisses et géniteurs ont été importés du Texas. Ces bovins ont été croisés sur plusieurs années avec la race marocaine moins productive, ce qui a permis de donner naissance à une race marocaine, baptisée Santa Gertrudis, reconnue par l'Association Internationale de la sélection des races bovines. En plus de ce rôle biologique (aboutissement à une race adaptée aux conditions difficiles de



Une exploitation aux normes.

l'élevage extensif), l'élevage bon an mal entre 5000 et 6000 bêtes se fait dans le strict respect des normes environnementales, ce qui permet aux bovins de vivre en harmonie avec leur cadre naturel, 24 heures sur 24 en liberté totale sur les parcours. Il faut noter que les fourrages qu'ils reçoivent, en période de basse production des parcours,

ne sont traités par aucun pesticide ni herbicide. Les veaux mâles sont finis aux grains à partir d'aliments fabriqués et contrôlés sur place. La reproduction est naturelle par le recours aux taureaux géniteurs sélectionnés annuellement par une équipe de spécialistes de cette race. Résultat : Les viandes des bovins présentent un goût pur de

la nature, fruit d'une production saine et maîtrisée sur toute la chaîne. Quant au personnel qui s'occupe de cet élevage, quelque 150 personnes, il est issu des tribus environnantes (le Ranch est le premier employeur de la province d'Ifrane), et il possède un savoir-faire ancestral dans la conduite des troupeaux.

En Afrique, seul le Maroc et l'Afrique du sud possèdent un élevage de ce genre qui existe par ailleurs dans les pays connus pour cette tradition comme l'Argentine, l'Australie, le Brésil et bien entendu les Etats-Unis qui sont les créateurs de ce concept ainsi que celui des Feedlots (parcs d'engraissement de bovins).

Ranch Adarouch n'est pas seulement une ferme dédiée au cheptel bovin, il est également adossé à un abattoir privé moderne. En activité depuis octobre 2010, Bio Beef, le premier investissement du genre à avoir vu le jour au Maroc, est installé dans la zone industrielle de Sidi Slimane Moul Kifane, à proximité de Meknès. A ce niveau-là aussi,

les dirigeants d'Adarouch ont agi en éclairer en investissant dans de nouvelles installations comme une unité de découpe. Ranch Adarouch est leader en élevage de race à viande respectueux des normes en particulier la traçabilité des viandes depuis l'étape de la production, l'abattage jusqu'à la commercialisation afin de garantir des bonnes conditions d'hygiène et de qualité tout au long de ces étapes. «Il n'est pas tolérable au moment des grandes réformes politiques sociales environnementales et économiques que l'on continue à transformer les viandes dans des tueries sans aucune norme d'hygiène et dans des abattoirs municipaux construits au début de l'occupation, il y a un siècle», tranche Hammou Ouhelli. «Notre pays ne peut que se moderniser aussi dans ce secteur, c'est inéluctable», ajoute-il. Mais force est de constater que cette volonté de modernisation ferme et incontestable est encore en butte à des mentalités rétrogrades et des pratiques contre-productives qui ont la peau dure. ■

Entretien avec Hammou Ouhelli, président de la Fiviar

«Il faut fermer les abattoirs non conformes»

Pour le patron de la Fédération interprofessionnelle des viandes rouges, la filière des viandes rouges continue à être plombée par la persistance des tueries archaïques.

Propos recueillis par A.C

Quels sont les problèmes objectifs rencontrés par la filière des viandes rouges ?

Le plan Maroc Vert a boosté l'agriculture en général et la production animale en particulier. Les professionnels ont rempli une bonne partie de leur contrat, la production et la productivité est en hausse, les prix des viandes en baisse (dans l'intérêt du consommateur). Au vu de ces résultats, il n'est pas normal que ces efforts considérables se brisent sur la persistance de structures de transformation inadéquates comme des abattoirs vétustes et des pratiques inacceptables

comme l'abattage clandestin.

En tant que président de la Fiviar, êtes-vous optimiste quant à la modernisation de cette filière ?

On ne peut être qu'optimiste, au regard de la volonté politique des pouvoirs publics ; le ministère de l'Agriculture consent beaucoup d'efforts aussi bien dans le domaine réglementaire qu'en termes d'accompagnement matériel du secteur sur le terrain par le biais office de sécurité alimentaire (ONSSA).

Quels sont les facteurs qui expliquent la persistance de ces archaïsmes, qui risquent fortement de compromettre le plan de développement de la filière viandes rouges ?

Aujourd'hui, de plus en plus d'investisseurs expriment le souhait de construire des unités d'abattage et de transformation des viandes répondant aux normes sanitaires requises. Mais encore faut-il que les collectivités locales se désengagent définitivement de la gestion des abattoirs et autres tueries qui doit relever du secteur privé dans le cadre d'une gestion déléguée. Il faudrait pour cela prendre la décision, obligatoire pour le développement de ce maillon important de la chaîne, de fermer les abattoirs non conformes dans chaque région du pays où se sont installés des abattoirs modernes agréés par l'ONSSA. Le renforcement du contrôle des circuits des viandes, conformément à la législation en vigueur, est de nature à casser les réseaux de l'abattage clandestin. ■



Hammou Ouhelli, président de la FIVIAIR.

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

AGRICULTURE RÉSILIENTE ET DURABLE

Venez découvrir des pratiques optimales pour une agriculture durable et performante, lors de la 11^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture au Maroc, sous le thème « **Agriculture résiliente et durable** », du 26 Avril au 1^{er} Mai 2016, à Meknès.



Partenaires Publics



Partenaires Officiels



Sponsors Gold



« Engagement solidaire en faveur du monde rural »

Directeur du Pôle Vert au Groupe Crédit Agricole du Maroc, El Mostapha Chehhar présente dans cet entretien les champs d'intervention multiforme du Crédit Agricole en milieu rural.

**Propos recueillis par
Jamil Manar**

Quels sont les projets encouragés et financés par le Crédit Agricole dans le monde rural ?

Fidèle à sa vocation principale, le GCAM intervient dans le financement de toutes les activités économiques en milieu rural que ce soit à titre individuel ou de groupement.

Le GCAM déploie un ensemble de dispositifs dont le but est de faciliter l'accès au financement à l'ensemble des agriculteurs et des porteurs de projets viables en milieu rural. En effet, les conventions conclues avec les institutionnels et professionnels dont les grands opérateurs économiques incluent obligatoirement des critères spécifiques qui permettent d'intégrer le maximum de petits producteurs dans les circuits de financement.

Le GCAM accompagne financièrement les exploitations agricoles, les unités de valorisation et de commercialisation de toutes les filières et dans toutes les régions du pays. Il finance aussi l'ensemble des activités économiques déployés dans le monde rural ainsi que les nouvelles niches permettant la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Les changements climatiques, qui commencent à toucher le Maroc, font-ils accroître le risque bancaire ?

Les changements climatiques font peser un risque

macro-économique sur l'ensemble des activités économiques. Leur récurrence et leur intensité pourrait entraîner la déstabilisation des équilibres financiers de certaines entreprises avec un impact sur leur capacité à rembourser les crédits qu'elles ont mobilisé auprès des banques. D'où l'intérêt pour les entreprises qui sont les plus exposées au risque climatique de se couvrir à travers une assurance.

Comment se manifeste l'engagement du Crédit Agricole dans le développement durable ?

La stratégie développement durable du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'inscrit dans la lignée de l'engagement international du Royaume en faveur de la préservation de l'environnement et de la promotion d'une économie verte, créatrice de valeur à la fois économique et sociale.

Elle est l'aboutissement d'un côté de la mission de service public inscrite dans ses statuts et qui lui est dévolue depuis sa création, et de l'autre, d'une volonté forte de citoyenneté et d'engagement solidaire.

Depuis quelques années, le GCAM a ainsi développé une offre étoffée de produits et services innovants en faveur du développement durable. Nous avons mis en place des produits spécifiques permettant de financer des projets de micro-irrigation, d'agriculture biologique ou encore des mesures d'efficacité énergétique dans les exploita-



El Mostapha Chehhar.

tions agricoles.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a scellé son engagement historique pour le développement du monde agricole et rural en créant en 2011 une Fondation entièrement dédiée au développement rural durable. L'objectif de la Fondation est d'aider l'agriculteur à générer des revenus supplémentaires par l'adoption de comportements respectueux des ressources naturelles. Pour ce faire, elle apporte assistance technique et financière à des projets d'intérêt général dans trois domaines stratégiques : la promotion d'activités agricoles et extra-agricoles durables; la préservation des ressources naturelles et la promotion des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.

Les résultats obtenus via

la Fondation ARDI dédié au microcrédit sont-ils satisfaisants ?

Absolument. Grâce à un réseau implanté en milieu rural difficile, ARDI a pu, depuis sa création, et à travers la diversification de ses produits et son travail de proximité, servir une population élargie exclue du système financier classique et lui permettre de bénéficier des crédits pour le financement des activités génératrices de revenu et impacter positivement ses conditions de vie.

Le programme TAMWIL EL FELLAH a-t-il permis d'améliorer l'accès des populations rurales aux services financiers ?

TAMWIL EL FELLAH est une innovation marocaine unique en son genre qui a permis la réintégration des exploitations agricoles exclues du système bancaire dans le circuit de

financement et nécessitant une mise à niveau leur permettant d'améliorer leur itinéraire technique et leur productivité.

Ce dispositif a été élaboré selon des règles de gestion et des processus de maîtrise des risques propres à cette catégorie d'agriculteurs. La structure TAMWIL EL FELLAH, considérée comme étant la banque de l'agriculture solidaire par excellence, a largement contribué à la mise à niveau des exploitations agricoles et des coopératives « non bancaires ».

Où en est la stratégie d'ouverture de nouvelles agences du Crédit Agricole dans le monde rural? les objectifs initialement établis ont-ils été atteints?

Le réseau rural du GCAM présente plus de 225 points de vente et notre plan d'entreprise CAP 2016 prévoit l'ouverture de nouvelles agences implantées dans leur majorité en milieu rural et périurbain.

Huit ans après la mise en œuvre du Plan Maroc Vert, quelle appréciation portez-vous en tant que banque partenaire sur cette stratégie agricole?

Le Plan Vert a permis de positionner l'agriculture en tant que levier de croissance de l'économie de notre pays.

Les résultats du PMV sur le niveau d'organisation et d'implication des différentes interprofessions agricoles ainsi que leur appropriation de cette stratégie agricole sont très probants. ■



MAMDA
est partenaire du **SIAM**
depuis **2006**

**Protéger et assurer,
notre mission depuis plus de 50 ans**

Depuis plus d'un demi siècle, MAMDA veille à préserver nos agriculteurs des aléas de la vie en couvrant leur santé et leur retraite, en assurant leurs récoltes, en protégeant leur cheptel et leurs outils de production.

MAMDA, plus de 50 ans au service des agriculteurs.



Numéro gratuit
Spécial Indemnisation **0800 000 002**

Secteur semencier

Un enjeu agricole capital

Les semences sélectionnées représentent un facteur indéniable d'augmentation de la productivité et d'optimisation du rendement des cultures.

Jamil Manar

« Les semences sélectionnées ont montré leur efficacité dans l'amélioration et le développement de la productivité agricole à hauteur de 50 % », a indiqué le secrétaire général du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime Mohamed Sadiki qui s'exprimait à l'ouverture d'une journée d'études sur l'utilisation des semences sélectionnées organisée le 14 février 2015 à Sidi Benour sous le thème « le secteur des semences au service du développement et l'accompagnement des objectifs du Plan Maroc Vert ».

Pour avoir une idée sur cette question, il faut savoir qu'un hectare peut donner jusqu'à 1500 Qx de tomates pour des semences de haute qualité contre 600 Qx seulement pour des semences ordinaires. C'est dire l'importance du recours aux bonnes semences. C'est pourquoi le département concerné, en collaboration avec Fédération Nationale Interprofessionnelle des Semences et Plants (FNIS), est en cours d'examen des propositions relatives à l'augmentation du montant d'aides destinées à la multiplication des semences dans les filières orge, légumineuses, pommes de terre, a ajouté M. Sadiki. Le Plan Maroc

Vert (PMV) vise l'augmentation des niveaux d'utilisation des semences certifiées, à l'horizon 2020, à 45 % pour les céréales et la pomme de terre et 100 % pour la betterave, selon un document du ministère de l'Agriculture et de la pêche Maritime.

Le marché des semences se caractérise par la prolifération des importateurs et distributeurs. Un marché que le ministère de tutelle et la FNIS travaillent à organiser pour couper l'herbe sous les pieds des marchands de semences douteuses qui parviennent à séduire facilement quelques agriculteurs intéressés plus pas le prix que par la qualité. En fait, certains fellahs se font rouler dans la farine en pensant avoir fait une bonne affaire.

Ces produits importés sont écoulés aisément sur le marché notamment, du fait qu'un pan de l'agriculture marocaine travaillant sur les variétés standards n'est pas assez développée pour séparer le bon grain de l'ivraie en distinguant entre les différentes origines de semences. Mais la FNIS et le ministère de l'Agriculture ont pris les devants en fixant une série de conditions pour prétendre au statut d'importateur de semences certifiées dont Vita Maroc et Badra Maroc figurent parmi les plus réputés. Le phénomène de l'arnaque aux semences avariées est assez récurrent dans les pays en dévelop-



Bonne semence, excellente récolte.

pement. Pour l'anecdote, en Algérie, deux fellahs de la commune de Touahria (wilaya de Mostaganem) ont été abusés en 2010 par leur fournisseur habituel qui a leur a livré, selon les médias locaux, 60 quintaux de semences de pommes de terre de plantation (SPUNTA), complètement avariés. Spunta étant la variété de référence sur les marchés du Moyen-Orient et du Sud de l'Europe.

Programme

Pour lutter contre ces escrocs de l'agriculture, le Maroc s'est armé d'un arsenal juridique assez conséquent. Sans exhaustivité, on cite l'arrêté conjoint n°865-75 du 22 septembre 1977 fixant les taux et les modalités de perception de la taxe de contrôle; les 20 arrêtés portant homologation des règlements techniques relatifs à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de céréales à paille, de maïs, des légumineuses alimentaires, des cultures fourragères,

des cultures oléagineuses, des hybrides de tournesol, de la betterave industrielle et fourragère, du cotonnier, des semences standards de légumes, et des semences de pomme de terre et l'arrêté n°966-93 du 20 avril 1993, modifié par l'arrêté n°3828-94 du 9 novembre 1994 fixant les conditions d'importation des semences et plants. Comme l'indique ce dernier arrêté, l'importation des semences végétales (car il y a aussi les semences animales employées dans l'insémination artificielle, voir encadré) semble importante. Mais les importations des semences certifiées pour les légumineuses sont estimées annuellement à environ 45 000 Qx, soit 1,5% des besoins globaux. Le reste étant comblé par des semences communes. Pour ce qui est de la production des semences standards, elle avoisine les 45.000 Qx et concerne principalement la fève et le petit pois destinés surtout à l'exportation. Deuxième importateur de semences après la Société nationale de la commercialisation des semences (SONACOS), Dy-

nagri investit plusieurs dizaines de millions de DH pour produire des semences certifiées de pommes de terre.

Par ailleurs, les semences et les plants ne peuvent être commercialisés que par des organismes agréés par arrêté du ministre chargé de l'Agriculture, en application de l'article 5 du dahir n°1-69-169 du 25 juillet 1969 etc. L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) assure le contrôle sanitaire réglementaire. Par le biais du programme contractuel entre l'Etat et les professionnels pour la mise en œuvre du PMV, le Maroc encourage le développement du marketing des semences sélectionnées et des programmes de la recherche scientifique en la matière ainsi que l'actualisation du cadre juridique les réglementant.

La génie génétique est le fer de lance du programme scientifique de l'Institut national de recherche agronomique (INRA) qui accompagne le PMV pour une productivité optimale par ses semences améliorées. L'INRA accompagne le programme de reconversion des céréales notamment en oliviers avec deux variétés des plus utilisées, Haouzia et Menara dont 116 millions de plants sont vendus depuis 2008. 5 nouvelles variétés ont aussi été nouvellement créées. Pour le secteur phoenicicole, l'Institut a construit un laboratoire de culture in vitro à Errachidia (Palm Inra) dont la capacité est de 45.000 souches/an. Les principales variétés multipliées sont Boufegous, Nejda, Bouskri et Mejhoul très prisées par les investisseurs. Pour cela, l'Institut a mis en œuvre un programme spécial de multiplication de cette variété. Dans le secteur agrumicole n'est pas en reste où plusieurs innovations ont été développées. ■

Un marché en expansion

Il existe deux grandes catégories de semences : les semences paysannes et les semences « certifiées » issues des semenciers professionnels. La majorité des semences dans le monde est produite par les paysans eux-mêmes. Selon l'ONG Grain, les semences certifiées ne représentent que 32,5 % de toutes les semences utilisées au niveau mondial. Les semences paysannes ne sont pas protégées par des droits et sont librement échangées entre agriculteurs. Les entreprises semencières cherchent à réduire la place que ces semences occupent. Pour cela, elles ont élaboré, en lien avec les États, des outils pour encadrer juridiquement et limiter biologiquement la reproductibilité des semences. Les outils juridiques sont : le catalogue, les certificats d'obtention végétale (COV) et les brevets. ■

Café : Saeco dans votre tasse

La consommation du café au Maroc connaît une progression d'année en année. Le fait que le Marocain ne soit pas un grand consommateur de ce produit (actuellement elle est de 0,8 kg/habitant contre 8 kg en Europe) laisse au marché une marge de progression importante...

Fini le temps où on peut faire ingurgiter n'importe quel breuvage au client marocain. Aujourd'hui, ce dernier est devenu très exigeant en terme de qualité et de saveur. Certes, la mode actuelle est à la capsule qui

facilite la vie grâce à son caractère pratique mais de plus en plus de consommateurs avisés s'interrogent sur son impact sur la santé et l'environnement. D'où une tendance de retour au grain.

C'est dans cette optique que la marque Gamma Coffee a installé au Maroc sa nouvelle usine sur une superficie de plus de 1100 m². Ici, le processus industriel est rigoureux. Rien n'est laissé au hasard. Du choix du grain de café vert, aussi bien en termes de taille que de taux d'humidité en passant par la torrè-

faction, tout est conçu à la manière des grands maîtres torrèfacteurs pour obtenir un café de grands crus. La marque internationale Saeco, créateur et leader sur le marché des machines à café, ne s'y est pas trompée en désignant cette année Gamma Coffee pour la représenter au Maroc. Gamma Coffee propose toute une gamme avec machine entièrement automatique et grain de qualité supérieur pour vous permettre de préparer et déguster un café dont l'arôme et la finesse sont uniques.

Nouveau !



Couscous Complet Bio



- ✓ Issu de l'Agriculture Biologique
- ✓ Riche en fibres



Certification
BIO Européenne



Certification
BIO Américaine

« L'ONSSA a besoin de plus de moyens »

Dans cet entretien, le directeur général de l'ONSSA Ahmed Bentouhami détaille les missions de l'office que sont la protection de la santé du consommateur et la préservation de celle des animaux et des végétaux.

**Propos recueillis par
Rachid Wahbi**

L'ONSSA a-t-elle les moyens de ses multiples missions en termes matériels et humains et en quoi consistent-elles ?

Sous réserve des attributions dévolues par la législation et la réglementation en vigueur aux départements ministériels ou autres organismes, l'Office exerce, pour le compte de l'Etat, les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux. Afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées, l'Office dispose de 76 services vétérinaires, 35 services de contrôle des produits végétaux et d'origine végétale, 34 services de protection des végétaux, 9 services de contrôle des semences et plants, une station de quarantaine, 4 directions de contrôle et de la qualité aux postes frontières et 10 laboratoires. L'ONSSA dispose d'un effectif de 2031 agents dont 319 médecins vétérinaires, 293 ingénieurs, 78 administrateurs, 792 Techniciens, 150 Adjoints administratifs et 386 Adjoints techniques. En plus de ces ressources, la loi 25-08 portant création de l'ONSSA prévoit la possibilité de déléguer, sous son contrôle, la réalisation d'une partie des tâches qui lui sont dévolues aux organismes publics ou aux personnes morales de droit privé qu'il agréé à cet effet. Les dites tâches sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

L'essentiel de l'action de l'ONSSA se déroule sur le terrain du contrôle sanitaire des différentes denrées alimentaires. Comment parvenez-vous à faire preuve d'une vigilance de tous les instants pour débusquer les fraudeurs ali-

mentaires ?

Autorité compétente pour le contrôle sanitaire des produits alimentaires, l'ONSSA est investi de missions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux et applique la politique du gouvernement en matière de sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des produits alimentaires depuis les matières premières jusqu'au consommateur final, y compris les aliments pour animaux. Pour ce faire, l'ONSSA adopte une approche innovante et moderne en matière de sécurité qui est basée sur le contrôle harmonisé des processus de fabrication fondé sur le principe de l'analyse de risque ; l'octroi de l'agrément/autorisation sanitaire à tous les établissements agroalimentaires avant la mise sur le marché de leurs produits ; ainsi que la responsabilisation des professionnels par l'obligation de l'autocontrôle ; l'obligation de la mise en place de la traçabilité et la responsabilisation des professionnels pour le retrait des produits dangereux ou non-conformes et l'élaboration et la mise en œuvre des guides de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication. Cette approche a permis de passer d'un système où le contrôle concernait les produits alimentaires finis et mis sur le marché à un système de contrôle de tout le processus de la chaîne alimentaire (agrément, autocontrôle, traçabilité des animaux, des végétaux et des produits alimentaires).

De ce fait, le contrôle officiel effectué par les inspecteurs de l'ONSSA dans les établissements produisant des produits alimentaires ou des aliments pour animaux favorise le contrôle préventif. En plus l'ONSSA effectue une série de contrôles :



Ahmed Bentouhami, directeur général d'ONSSA.

Visites d'inspection dans les établissements de production et dans le commerce en exécution d'un programme préétabli pour s'assurer de la conformité et de la sécurité sanitaire des produits mis sur le marché ; inspection permanente de proximité (cas des abattoirs, halles aux poissons) ; contrôle aux frontières pour s'assurer de la sécurité sanitaire des produits alimentaires à l'import et à l'export. Le contrôle des produits importés s'effectue, quant à lui, selon la procédure suivante : un contrôle documentaire (vérification des documents, certificats sanitaires), un contrôle d'identité et physique du produit et enfin un contrôle analytique des échantillons de ces produits (non systématique), un contrôle renforcé des produits alimentaires durant certaines périodes sensibles de l'année (saison estivale, le mois sacré de ramadan, la

fête du sacrifice, l'opération transit des Marocains Résidents à l'Etranger ...) et un contrôle aux fins d'enquête visant à répondre à une demande particulière qui peut être soit inopiné, notamment en cas de plainte d'un particulier ou demande de l'administration (Procureur du Roi, Autorités Locales etc.) ou annoncé lorsque la présence du responsable de l'établissement est nécessaire : cas des intoxications alimentaires...

La répression est-elle suffisante pour décourager les professionnels de la fraude surtout que les risques sanitaires dans un monde mondialisé sont en constante augmentation ?

La loi n° 27-08 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires stipule notamment que les exploitants des entreprises du secteur alimentaire et les exploitants des entreprises du secteur

de l'alimentation animale doivent garantir que les produits alimentaires et les aliments pour animaux qu'ils mettent sur le marché ou qui sont destinés à l'exportation répondent aux prescriptions de la loi 28-07 et ne présentent aucun danger pour la vie ou la santé humaine ou animale.

Les exploitants mettent ainsi en place, appliquent et maintiennent dans leurs installations, locaux et établissements un programme d'autocontrôle. Toutes les procédures de ce programme d'autocontrôle sont enregistrées par l'établissement dans des documents qui doivent être conservés pendant une durée minimale de 5 ans à compter de la date de leur établissement et être présentés à toute réquisition des agents de contrôle.

La responsabilisation des opérateurs du secteur alimentaire est primordiale

Une bonne moisson

. Les saisies opérées par les services de contrôle durant le mois de ramadan 2015 :

- 132 Tonnes de farines ;
- 120 630 kg de produits laitiers au niveau de points de vente principalement le beurre moisis ;
- 113 Tonnes de boissons ;
- 99,5 Tonnes de dattes ;
- 99 503 kg de produits de la pêche au niveau des halls et marché de gros et des points de vente ;
- 59 500 kg de viandes blanches dont 46 500 kg au niveau des abattoirs et 13 000 kg au niveau des points de vente et de la restauration collective ;
- 59 Tonnes de conserves végétales ;
- 50 Tonnes de margarine et d'huiles alimentaires ;
- 50 Tonnes de chocolat ;
- 38 Tonnes de produits de la biscuiterie et de la pâtisserie ;
- 34 Tonnes de pâtes alimentaires et de couscous ;
- 26 216 kg de viandes rouges impropres à la consommation dont 18 700 kg au niveau des abattoirs et des points de vente, 1 216 kg de viandes issus de l'abattage clandestin 6 300 kg des produits à base des viandes rouges ;
- 24.5 Tonnes de préparations sucrantes ;
- 2 889 kg de miel au niveau des points de vente ;
- 15 362 œufs de consommation au niveau des points de vente ;
- 8 Tonnes de fruits secs ;
- 7 Tonnes d'épices ;
- 297 Tonnes de divers produits d'origine végétale.

pour assurer la sécurité des produits alimentaires. Les exploitants du secteur alimentaire doivent veiller, durant toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution, dans les entreprises placées sous leur contrôle, à ce que les denrées alimentaires répondent aux prescriptions de la législation alimentaire en vigueur.

Le professionnel doit aussi communiquer toute information sur les mesures qu'il a prises ou continue de prendre pour prévenir, réduire ou éliminer les risques pour le consommateur final et prendre toutes les mesures permettant une collaboration étroite entre son entreprise et l'administration compétente. Il s'agit d'une approche innovante puisqu'elle est basée sur l'analyse du risque et non sur un système répressif, passant ainsi d'un contrôle produit à un contrôle système (agrément, autocontrôle, traçabilité des animaux, des végétaux et des produits alimentaires). De ce fait, le contrôle officiel effectué par les inspecteurs de l'ONSSA dans les établissements produisant des produits alimentaires ou des aliments pour animaux, devient un contrôle préventif (les services de contrôle vérifient si le plan d'autocontrôle mis en place est efficace).

A côté de ce contrôle par anticipation, il y a aussi le contrôle en matière de

répression des fraudes qui est édicté par les dispositions de la loi 13.83 relative à la répression sur les marchandises. Ce contrôle qui rentre dans le cadre des prérogatives des services de l'ONSSA consiste en la vérification par les inspecteurs en exécution de leur programme annuel de la conformité des produits notamment en ce qui concerne la falsification, les tromperies, les détentions sans motifs légitimes et les divers contraventions en matière d'étiquetage et de présentation des produits.

Lors de ces activités de contrôle, les inspecteurs procèdent à la sensibilisation des professionnels en matière d'hygiène, sécurité sanitaire d'étiquetage des produits et des nouveautés en matière de réglementation, etc.

Le contrôle répressif ne peut être qu'un outil parmi d'autres pour amener les professionnels à adopter volontairement et avec conviction les principes de base de la sécurité des produits alimentaires

Comment se déroule la coordination des équipes d'ONSSA avec les autres services de l'Etat concernés par les affaires de fraude ou d'intoxication alimentaire ?

Les actions de contrôle sont réalisées par les agents relevant de cet Office lors des sorties programmées par l'Office au niveau régional

et local. D'autres contrôles peuvent être réalisés dans le cadre de commissions mixtes provinciales sous l'autorité des walis et gouverneurs. Ces contrôles sont réalisés dans le cadre de commissions mixtes provinciales regroupant les départements concernés tel que ministère de l'Intérieur, ministère de la Santé et les Collectivités locales....

Suite à ces missions de contrôle, des produits alimentaires présentant un danger pour la santé humaine ou animale, ceux reconnus falsifiés, toxiques ou périmés, produits impropres à la consommation, d'origine inconnue ou suspect sont saisis et détruits et les procès-verbaux sont dressés à l'encontre des contrevenants. Si des infractions sont constatées au terme de ces enquêtes, un procès-verbal est dressé à cet effet et l'agent verbalisateur y consigne, avec les mentions prévues par la législation, toutes les circonstances de nature à établir, devant l'autorité judiciaire, la valeur des constatations faites. Ce procès-verbal est envoyé par l'agent, dans les 24 heures, au procureur du Roi ou au procureur général du Roi. Les produits présentant un danger pour la santé du consommateur sont détruits et dénaturés selon des procédures préétablies.

Quel dispositif pour le Ramadan réputé pour connaître une recrudescence des cas de fraude alimentaire ?

Compte tenu de l'accroissement de la demande en certaines denrées alimentaires durant le mois du Ramadan, l'ONSSA renforce le contrôle de ces denrées pour s'assurer que les conditions sanitaires sont respectées et éviter les risques pour la santé des consommateurs.

Les concernés par les activités de contrôle renforcé pendant le mois de ramadan sont les unités de traitement, de conditionnement des produits alimentaires ; les points de préparation et de vente des denrées alimentaires (viandes, préparation sucrante, pâtisseries...); les lieux de restauration collective et principalement les traiteurs, les lieux de fritures, les pâtisseries, les colonies de vacances, les stations d'estivage, les aires de repos et les axes routiers ; les lieux de vente des produits (marchés de gros, halles aux poissons, poissonneries...); les unités de production et les points de ventes des crèmes glacées ; les unités de production et les points de ventes des produits laitiers et les unités de traitement, de conditionnement et de vente des produits de la ruche. A l'échelle de chaque service provincial de l'ONSSA, une brigade per-

manente de contrôle et de participation active dans les commissions provinciales de contrôle est appelé à veiller à la vérification d'un certain nombre de choses comme la conformité des produits aux normes en vigueur ; la traçabilité pour s'assurer de l'origine des denrées alimentaires ; les conditions dans lesquelles les denrées alimentaires sont préparées, manipulées, transportées, entreposées, et exposées à la vente et les règles d'hygiène des locaux, des équipements, du matériel et du personnel (corporelle et vestimentaire); Durant le mois sacré de ramadan 1436, d'importantes saisies de produits ont été opérées suite au renforcement du contrôle des produits alimentaire en vue de retirer du circuit de commercialisation les produits impropres à la consommation. Le renforcement du contrôle lors du mois de ramadan est très bien accueilli par les consommateurs et les rassure sur leur approvisionnement en produits alimentaires ; de même beaucoup de professionnels sont réceptifs aux conseils et aux suggestions des inspecteurs de l'ONSSA en matière de normes sanitaires d'hygiène à respecter. L'ONSSA souhaite disposer à l'avenir de plus de ressources humaines pour assurer pleinement ses missions. ■

Prestataires de service

Voici les activités déléguées par l'ONSSA, objet de l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime n°3164-12 du 6 ramadan 1433 (26 juillet 2012) relatif aux missions déléguées par l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires à des organismes publics ou à des personnes morales de droit privé :

- Les activités assurant les contrôles sanitaires des produits animaux ou d'origine animale visées à l'article 2 de la loi n°25-08 précitée et les activités de prélèvement des échantillons destinés aux laboratoires de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires ou à des laboratoires agréés par cet Office ;

- Les activités d'expérimentation pour l'évaluation de l'efficacité biologique des pesticides à usage agricole aux fins d'homologation de ceux-ci, prévue à de l'article 2 de la loi n°25-08 susvisée.

En outre, la loi 28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires prévoit également, notamment son article 21, que les vétérinaires mandatés peuvent réaliser les activités de recherche des infractions à la présente loi, et ceci sous le contrôle de l'ONSSA.

Aussi, le décret n° 2.15.219 du 22 Juin 2015 pris en application de l'article 21 de la loi 28.07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires fixe les conditions auxquelles doivent répondre les agents habilités de l'ONSSA ainsi que les conditions d'octroi du mandat d'inspection vétérinaire aux vétérinaires mandatés.

En matière de laboratoires :

L'ONSSA s'investit pour mettre à la disposition des services de contrôle et des professionnels du secteur agroalimentaire les outils analytiques et les moyens de prélèvements nécessaires.

Pour se doter des moyens nécessaires en termes de laboratoires et de préleveurs, l'ONSSA est orienté vers un partenariat public-privée, sous forme de délégation, d'agrément ou de mandatements.

Actuellement, le réseau des laboratoires et des organismes préleveurs comporte :

- 7 laboratoires régionaux d'analyses et de recherche (LRAR) situés à Agadir, Casablanca, Meknès, Marrakech, Berkane, Tanger et Laayoune ;
- 3 laboratoires de dimension nationale : Le Service de Contrôle et d'Expertise (SCE) à Rabat au niveau de la Division de la Pharmacie et des Intrants Vétérinaires (DPIV), le laboratoire de la Division du Contrôle des Semences et plants et le laboratoire de la station de quarantaine végétale de Bouznika ;
- 3 laboratoires sont en cours de construction : laboratoires de Bouznika et les Laboratoires des qualipoles de Tadla-Azilal et Sous Massa;
- 5 laboratoires privés agréés ;
- 4 organismes préleveurs d'échantillons. ■

Fiscalité agricole

Une maturité difficile

Près de 30 ans après l'exonération fiscale de ses revenus, le secteur agricole est soumis de nouveau depuis 2014 à une refiscalisation progressive limitée aux exploitations réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions de DH.

Jamil Manar

La décision de défiscaliser l'agriculture qui remonte à 1984 était dictée par un souci de réduire le fardeau sur le monde rural dans un contexte météorologique et économique défavorable à l'activité agraire. Retour à la fiscalisation 15 ans après. D'un côté une longue période de sécheresse sévère et de l'autre le programme d'ajustement structurel qui a obligé l'Etat de concentrer l'essentiel de ses efforts sur le service de la dette extérieure, l'empêchant par conséquent de poursuivre ses investissements dans le cadre de la réforme agraire.

Les Assises nationales sur la fiscalité, tenues les 29 et 30 avril 2013 à Skhirat, ont été l'occasion pour remettre sur le tapis le débat sur refiscalisation agricole, et constitué une plateforme d'échange et de réflexion pour donner une nouvelle impulsion au système fiscal marocain, en adéquation avec les évolutions socio-politico-économiques du Maroc.

Avant les Assises de Skhirat, le CESE s'est penché dans son rapport, publié en novembre 2012, sur la question, estimant qu'il est nécessaire de resoumettre à l'impôt les exploitations d'une certaine taille.

Concrètement il s'agit de cueillir les fruits de 6 années du Plan Maroc Vert (PMV) grâce auquel des investisseurs locaux se sont engagés dans des projets et des géants mondiaux de l'agroalimentaire ont pris le

contrôle de compagnies nationales sucrières, laitières ou oléagineuses. Des investissements qui requièrent justement une fiscalité progressive.

La loi de finances 2014 a en effet introduit la réforme de la taxation des grandes exploitations agricoles. Il s'agit d'imposer à l'IS et à l'IR les exploitations réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 5 millions de dirhams. La réforme progressive de la TVA visant quant à elle l'élargissement de l'assiette et la mise en place d'un système à deux taux. A ce titre, la définition des revenus agricoles contenue à l'article 46 du Code général des impôts (CGI) a été complétée. Désormais « sont considérés comme des revenus agricoles les bénéfices réalisés par un agriculteur et/ou éleveur et provenant de toute activité inhérente à l'exploitation d'un cycle de production végétale et/ou animale dont les produits sont destinés à l'alimentation humaine et/ou animale, ainsi que des activités de traitement desdits produits à l'exception des activités de transformation réalisées par des moyens industriels. »

«Sont également considérés comme revenus agricoles les revenus réalisés par un agrégateur lui-même agriculteur et/ou éleveur. » Il y est également précisé que l'élevage des bovins, ovins, caprins et camélidés relève de la production animale.

Les exploitations agricoles existantes sous forme de société et réalisant un chiffre d'affaires



Faire de toute exploitation un contributeur fiscal, tout un programme.

fares supérieur ou égal à cinq millions de dirhams pendant trois exercices consécutifs sont soumises à l'IS à partir du 1er janvier 2014.

Néanmoins, les exploitations agricoles existantes sous forme de société dont le chiffre d'affaires est inférieur au seuil fixé gardent leur statut actuel, selon lequel elles sont exonérées totalement et de manière permanente d'IS, à condition que ledit chiffre d'affaires soit resté inférieur à ce seuil durant trois exercices consécutifs (article 6-I-A-29° CGI).

Revenu

La fiscalisation des exploitations agricoles en société se déroule selon l'échéancier suivant :

Du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015, l'IS appliqué seulement pour les sociétés réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 35 millions de dirhams ;

du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, l'IS sera appliqué à celles réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à

20 millions de dirhams ; une 3e vague d'agriculteurs passera à la caisse à partir de 2018. Une nouvelle catégorie qui regroupe les exploitants agricoles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10 millions de dirhams. Suivront les agriculteurs dont le revenu dépasse 5 millions de dirhams. Ces derniers ne paieront l'IS et l'IR qu'à partir de 2020, selon le calendrier du ministère des Finances.

Si la position de la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (Comader) est plutôt favorable à une fiscalisation spécifique du secteur contre des mesures compensatoires comme la couverture sociale et la retraite, certains agriculteurs proposent de différer cette fiscalisation à 2020. Argument avancé : «l'impact négatif de cette fiscalisation sur l'investissement agricole». Argument, semblent-il, à moitié entendu, puisque qu'à partir du 1er janvier 2020, toutes les exploitations agricoles réalisant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 5 millions de dirhams,

qu'elles soient en société ou en entreprise individuelle seront imposables soit à l'IS soit à l'IR. Toutefois, il est prévu que les exploitants agricoles imposables soient dispensés du versement des acomptes provisionnels dus au cours de leur premier exercice d'imposition (article 170 du CGI).

Côté TVA, le ton est au changement de taux. Depuis le 1er janvier 2014, les taux de TVA sont modifiés pour le sucre brut, le bois en grumes, certaines catégories de matériel agricole et les prestations de restauration fournies directement par l'entreprise au personnel seront assujettis au taux de 10% (article 99 du CGI). Le taux de 20% appliqué aux engins et filets de pêche, aux raisins secs et figues sèches, aux bougies et paraffines. Alors que les aliments destinés à l'alimentation de bétail sont taxés à 10%, contre 7% précédemment (article 99-2) du CGI). Quant aux autres biens et intrants tels que les véhicules utilitaires, les graisses alimentaires et margarines sont désormais taxés à 20% contre 14% précédemment. ■

Facteur contreproductif

Le principal obstacle à la mise en place d'un régime fiscal basé clair demeure le taux d'analphabétisme élevé dans le monde rural. Comment connaître les vrais revenus des fellahs et les imposer alors qu'ils ne disposent même pas d'une comptabilité ? Cette réalité sociologique rejait évidemment sur la gestion des terres agricoles et sur la productivité. C'est pour pallier à ce problème structurel que les autorités ont décidé de donner la priorité aux ingénieurs agronomes dotés d'un certain niveau d'instruction pour reprendre l'exploitation des terres agricoles de la Sodea-Sogeta. ■

المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب

Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable



Station de Traitement des Eaux de Bouregreg - Rabat



Parc Eolien de Tanger

*Acteur de référence
pour le développement durable au Maroc*



Centrale Thermo Solaire d'Ain Béni Mathar



Station d'épuration des Eaux Usées - Grand Nador

Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable
Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat - Maroc
Tél. : +212 5 37 75 96 00 - Fax : +212 5 37 75 91 06
E-mail : communication@onee.ma

Rendez-vous au  SIAM
Pôle Agrofourniture Stand N° A96

Samad El Ghella, la qualité ça se cultive




MAROC SAMAD

Maroc Samad dispose d'une large gamme d'engrais et de fertilisants, Samad El Ghella. Conçus dans une optique d'optimisation des récoltes, les produits Samad El Ghella répondent aux exigences des cultures et se distinguent par leur qualité de premier ordre et leur efficacité.

Bd Moulay Ismail - km 6,3 - Route de Rabat - Ain Sebaâ - Casablanca, Maroc
Tél. : 05 22 35 31 41 • Fax : 05 22 35 97 78

